

# COMMUNE DE VEYTAUX



## RAPPORT DE GESTION 2016

PREAVIS MUNICIPAL No 03/2017

Date de la commission : lundi 8 mai 2017 à 18h.30  
Salle du Conseil communal – rue du They 1



## Table des matières

<b>1. Conseil communal .....</b>	<b>1</b>
1.1 Organisation du Conseil communal .....	1
1.2 Sommaire des séances .....	3
<b>2. Municipalité.....</b>	<b>6</b>
2.1 Organisation de la Municipalité.....	6
<b>3. Administration générale.....</b>	<b>13</b>
3.1 Personnel communal .....	13
3.2 Greffe municipal .....	14
3.3 Votations et élections.....	17
3.4 Office de la population .....	18
<b>4. Finances .....</b>	<b>20</b>
<b>5. Bâtiments et forêts.....</b>	<b>22</b>
5.1 Bâtiments communaux.....	22
5.2 Forêts .....	23
<b>6. Travaux – Urbanisme .....</b>	<b>29</b>
6.1 Police des constructions .....	29
6.2 Service des travaux .....	34
<b>7. Transports.....</b>	<b>36</b>
7.1 Mobilité – Développement durable.....	36
<b>8. Ecoles – Instruction publique.....</b>	<b>37</b>
- <b>Cursus scolaire et HarmoS.....</b>	<b>37</b>
8.1 Enseignement primaire et secondaire .....	38
8.2 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux .....	40
8.3 REME (Réseau Enfance Montreux & Environs) .....	40
8.4 CET (Conseil d’Etablissement).....	41
<b>9. Prévoyance et aides sociales.....</b>	<b>42</b>
<b>10. Parcs et jardins – Services industriels et assainissement.....</b>	<b>42</b>
10.1 Service de voirie, parcs et jardins.....	42
10.2 Cours d’eau et fontaines.....	44
10.3 Cimetière .....	44



<b>10.4</b>	<b>Vigne communale</b> .....	<b>44</b>
<b>10.5</b>	<b>Gestion des déchets</b> .....	<b>44</b>
<b>10.6</b>	<b>Services industriels</b> .....	<b>45</b>
<b>10.7</b>	<b>Egouts</b> .....	<b>50</b>
<b>11.</b>	<b>Sécurité</b> .....	<b>51</b>
<b>11.1</b>	<b>Association Sécurité Riviera (ASR)</b> .....	<b>51</b>
11.1.1	Organigramme au 31 décembre 2016.....	51
11.1.2	Le Comité de direction.....	51
11.1.3	Composition du Conseil intercommunal (organe délibérant) .....	52
11.1.4	Composition de la Commission de gestion.....	53
11.1.5	Amendes d'ordre .....	53
<b>11.2</b>	<b>Police Riviera – Corps de police</b> .....	<b>53</b>
<b>11.3</b>	<b>Ambulance Riviera</b> .....	<b>54</b>
<b>11.4</b>	<b>Protection civile Riviera</b> .....	<b>55</b>
11.4.1	Organisation générale .....	55
11.4.2	Bilan de capacité.....	55
<b>11.5</b>	<b>SDIS Riviera (Service de défense contre l'incendie et de secours)</b> .....	<b>55</b>
11.5.1	Préambule.....	55
11.5.2	Bataillon des sapeurs-pompiers .....	56
11.5.3	Organisation opérationnelle.....	56
11.5.4	Sites opérationnels .....	57
<b>12.</b>	<b>Culture – Relations sociétés et associations locales</b> .....	<b>57</b>
<b>12.1</b>	<b>Pro Veytaux</b> .....	<b>57</b>
<b>12.2</b>	<b>Relations sociétés et associations locales</b> .....	<b>58</b>
<b>13.</b>	<b>Economie</b> .....	<b>60</b>
<b>13.1</b>	<b>Promove – Association pour la promotion économique de la Riviera</b> .....	<b>60</b>
<b>14.</b>	<b>Conclusions</b> .....	<b>62</b>



# Rapport de gestion 2016

## Préavis No 03/2017

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (article 93c, al. 2), état au 1<sup>er</sup> juillet 2013 ;
- du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34), état au 1<sup>er</sup> juillet 2006 ;
- du règlement du Conseil communal du 25 novembre 2014 (article 85) ;

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2016.

### 1. CONSEIL COMMUNAL

#### 1.1 Organisation du Conseil communal

##### Bureau du Conseil 2015/2016

(1<sup>er</sup> semestre)

M. Philippe ANDLER, président  
M. Arnaud REY LESCURE, 1<sup>er</sup> vice-Président  
M. Jean-François PILET, 2<sup>ème</sup> vice-Président  
Mme Valérie WICHT, scrutatrice  
M. John GRANDCHAMP, scrutateur  
M. Stephan TEKLITS, scrutateur suppléant  
M. Jean OLSOMMER, scrutateur suppléant  
Mme Anne PUENZIEUX, secrétaire  
M. Michel BLUM, huissier

##### Bureau du Conseil 2016/2017

(2<sup>e</sup> semestre)

M. Jean-François PILET, président  
Mme Aline SANDMEYER, 1<sup>ère</sup> vice-Présidente  
M. Pascal MASON, 2<sup>ème</sup> vice-Président  
M. Stephan TEKLITS, scrutateur  
M. Jérôme DE RHAM, scrutateur  
Mme Suzanne WELLE SIEGLER, scrutatrice suppléante  
Mme Tülay KUNCEKLI CAGIN, scrutatrice suppléante  
Mme Anne PUENZIEUX, secrétaire  
M. Michel BLUM, huissier

La passation des pouvoirs a eu lieu le vendredi 30 juin 2016

##### **Commissions permanentes**

- Commission de gestion et des finances, jusqu'au 30 juin 2016

M. Pascal RUCH, président-rapporteur  
Mme Caroline GADEMANN  
M. Rachid GAMAL  
M. Pascal GUILLAUME  
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV  
M. Jean OLSOMMER  
M. Julien RAEMY

- Commission de gestion et des finances, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016

M. Julien RAEMY, président-rapporteur  
M. Rémy AEBERLI  
Mme Christine CLEMENT  
M. Joël DELMATTI  
M. Werner FOSSE  
Mme Marie GIRARD  
M. Cyril TEKLITS



## Commission communale

- Commission communale de recours en matière d'impôts jusqu'au 30 juin 2016

Mme Florence CAPEL  
M. Yvan GAVILLET  
M. Stephan TEKLITS  
Mme Marianne PEZZUTI, suppléante  
Mme Aline SANDMEYER, suppléante

dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016

M. Nicola GUGLIELMETTI  
M. Stephan TEKLITS  
Mme Alejandra WIEDMER  
M. Olivier GASSER, suppléant  
Mme Caroline GADEMANN, suppléante

## Commissions intercommunales

- SIGE jusqu'au 30 juin 2016

Mme Aline SANDMEYER  
M. Arnaud REY LESCURE  
M. Jean-Luc PUENZIEUX, suppléant  
M. Pierre-Yves SAUVAGEAT, suppléant

dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016

M. Jean-Luc PUENZIEUX  
Mme Aline SANDMEYER  
Mme Diana HOLLAND, suppléante  
Mme Francine JORDAN, suppléante

- CIEHL jusqu'au 30 juin 2016

M. Pascal RUCH  
M. Philippe ANDLER  
Mme Susanne WELLE SIEGLER, suppléante

dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016

M. Pascal MASON  
Mme Susanne WELLE SIEGLER  
Mme Karen ARMSTRONG, suppléante

- Fonds culturel Riviera jusqu'au 30 juin 2016

Mme Valérie WICHT  
Mme Huguette EMERY, suppléante

dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016

Mme Valérie WICHT  
Mme Francine JORDAN, suppléante

- Sécurité Riviera jusqu'au 30 juin 2016

M. John GRANDCHAMP  
Mme Huguette EMERY, suppléante

dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016

M. John GRANDCHAMP  
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV, suppléant



- Conseil d'établissement scolaire  
jusqu'au 30 juin 2016

M. Arnaud REY LESCURE

dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016

Mme Viviane SCHWEIZER-RONNERSTRÖM

## **1.2 Sommaire des séances**

Le Conseil communal a siégé six fois en 2016 soit :

### **Première séance : 29 février 2016**

#### 1. Communications orales de la Municipalité

- relative à la fermeture prochaine du guichet postal Territet/Veytaux ;
- relative à la problématique du bruit, suite aux travaux sur le viaduc de Chillon ;
- relative au dépôt d'un préavis par voie de l'urgence pour entreprendre des travaux urgents sur un mur de soutènement au chemin de Plan-Manon ;
- relative à la pose d'une benne à déchets verts sous l'autoroute à Grandchamp ;
- relative à l'action « Bike4car » que la Commune va soutenir cet été avec des vélos électriques, en échange pendant une semaine contre sa voiture.

#### 2. Communication écrite de la Municipalité

Néant

#### 3. Dépôt de préavis

- relatif à la modification du Plan d'extension (MPE) au lieu-dit « En Sonchaux » (préavis No 01/2016) déposé par voie de l'urgence ;
- relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adaptation de principe d'une participation financière de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay (préavis No 02/2016).

### **Deuxième séance : 2 mai 2016**

#### 1. Communications orales de la Municipalité

- relative aux grandes difficultés liées à l'étude de la révision du PGA (Plan Général d'Affectation), dont le montant alloué par le Conseil communal (préavis No 01/2013) a déjà été dépassé de quelque CHF 40'000.00 ;
- revenant sur la communication faite en séance du Conseil communal du 29 février sur l'action « Bike4car », il est précisé qu'il s'agit d'échanger ses clés de voiture pendant 2 semaines contre un vélo électrique.

#### 2. Communications écrites de la Municipalité

- Prévention Riviera – Rapport d'activités 2015 (communication No 01/2016) ;
- CORAT Riviera – Rapport d'activités 2015 (communication No 02/2016).

#### 3. Dépôt de préavis

- relatif au subventionnement des études musicales (préavis No 03/2016) ;
- relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2015 (préavis No 04/2016) ;



- relatif au rapport de gestion 2015 (préavis No 05/2016) ;
- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 37'5000.00 au maximum pour couvrir les frais liés à la réfection d'un mur de soutènement au chemin de Plan-Manon (préavis No 06/2016), déposé par voie de l'urgence ;
- relatif à la gestion et comptes 2015 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 07/2016) ;
- relatif aux comptes 2015 du Fonds culturel Riviera (préavis No 08/2016) ;
- relatif à la révision du règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux – révision du système de taxation (préavis No 09/2016) ;
- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 23'500.00 au maximum pour couvrir les frais liés à l'achat d'un véhicule supplémentaire de voirie, de type « Kyburz » (scooter électrique) avec remorque (préavis No 10/2016).

### **Troisième séance : 13 juin 2016**

#### 1. Communication orale de la Municipalité

- relative aux « chouchous ». Cette année, nous célébrons l'année du Jardin qui est sensée être un espace de rencontre. La forêt aux chouchous, de la voirie aux écoles, des animaux de la ferme au jardin, la rencontre est quelques fois surprenante et mystérieuse.

#### 2. Communication écrite de la Municipalité

- rapport d'activités 2015 du Service des Affaires Intercommunales de la Riviera (SAI) (communication No 03/2016).

#### 3. Dépôt de préavis

Néant

### **Quatrième séance : 5 septembre 2016**

#### 1. Communications orales de la Municipalité

- relative à la réfection du sentier entre Sonchaux et les Rochers-de-Naye ;
- relative à la fermeture de la route forestière entre les Hauts de Caux et Plan-la-Goille, en raison de coupes de bois ;
- relative à l'achat du véhicule électrique « Kyburz » pour le service de la voirie, dont le montant n'excédera pas CHF 20'000.00 ; la somme allouée par votre Conseil était de CHF 23'000.00 (préavis No 10/2016) ;
- relative à la pétition de la part de la tenancière de la buvette du Petit Port de Veytaux ;
- félicitations à Madame la Syndique Christine Chevalley qui a repris la Présidence de l'Association Régionale de l'Action Sociale Riviera (ARAS Riviera), à Monsieur le Conseiller municipal Igor Rinaldi qui a repris la vice-Présidence de l'Association Régionale de l'Action Sociale Riviera (ARAS Riviera), ainsi qu'à Madame la Conseillère communale Aline Sandmeyer qui a repris la Présidence du Conseil Intercommunal du SIGE (Service Intercommunal de Gestion).

#### 2. Communication écrite de la Municipalité

Néant





### 3. Dépôt de préavis

- relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 (préavis No 11/2016);
- relatif aux autorisations générales et compétences financières à accorder à la Municipalité pour la législature 2016-2021 (préavis No 12/2016) ;
- relatif à la révision des statuts de l'Association Régionale d'Action Sociale Riviera (ARAS Riviera) (préavis No 13/2016).

## **Cinquième séance : 31 octobre 2016**

### 1. Communications orales de la Municipalité

- relative à la révision des statuts de l'Association Régionale d'Action Sociale Riviera (ARAS Riviera) et informe qu'il y a des imprécisions dans les statuts tels que rédigés ;
- relatif à la révision du PGA (Plan Général d'Affectation) ;
- relative au projet de construction de 3 villas familiales au Clos de Chillon, ainsi qu'au refus de la délivrance du permis de construire par la Municipalité ;
- relative à la politique de stationnement dans le village de Veytaux.

### 2. Communication écrite de la Municipalité

Néant

### 3. Dépôt de préavis

- relatif au budget communal 2017 (préavis No 14/2016) ;
- relatif à la détermination du plafond d'endettement et du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties pour la législature 2016-2021 (préavis No 15/2016) ;
- relatif au budget 2017 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 16/2016) ;
- relatif au budget 2017 du Fonds culturel Riviera (préavis No 17/2016).

## **Sixième séance : 5 décembre 2016**

### 1. Communications orales de la Municipalité

- relative à la vente de cartes journalières de la CGN ;
- relative à la reprise de l'exploitation de l'Hôtel Masson par un jeune couple avec enfants.

### 2. Communication écrite de la Municipalité

Néant

### 3. Dépôt de préavis

Néant



## 2. MUNICIPALITE

### 2.1 Organisation de la Municipalité

Elle était composée de la façon suivante du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016 :

- Syndique	:	Mme Christine	CHEVALLEY
- 1 <sup>er</sup> vice-Président	:	M. Guy	TARONI
- 2 <sup>ème</sup> vice-Président	:	M. Laurent	CROSET
- Membres	:	M. Jean-Marc	EMERY
		M. Igor	RINALDI
- Secrétaire municipale	:	Mme Bernadette	MENETREY

puis du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2016 :

- Syndique	:	Mme Christine	CHEVALLEY
- 1 <sup>er</sup> vice-Président	:	M. Igor	RINALDI
- 2 <sup>ème</sup> vice-Président	:	M. Jean-Marc	EMERY
- Membres	:	M. Arnaud	REY LESCURE
		M. Philippe	ANDLER
- Secrétaire municipale	:	Mme Bernadette	MENETREY

**La répartition des dicastères à partir du 1<sup>er</sup> juillet est la suivante :**

#### ***Municipal en charge    Municipal remplaçant***

Administration générale	Mme C. Chevalley	Le vice-Président
Finances		Le vice-Président
Affaires culturelles (culture, tourisme)		Le vice-Président
Affaires sociales et écoles (parascolaire, écoles, social, santé publique)		Le vice-Président
Forêts	M. I. Rinaldi	M. A. Rey Lescure
Domaines (pâturages, alpages et chalets)		M. A. Rey Lescure
Sports		M. A. Rey Lescure
Informatique		M. A. Rey Lescure
Urbanisme et police des constructions	M. J.-M. Emery	Mme C. Chevalley
Bâtiments communaux		Mme C. Chevalley
Concept énergétique		Mme C. Chevalley
Police sanitaire		Mme C. Chevalley
Espaces verts (voirie, parcs, jardins, cimetière, gestion des déchets, fontaines, vignes communales)	M. A. Rey Lescure	M. Ph. Andler
Association Sécurité Riviera (police, SMUR, SDIS et ORPCi)		M. Ph. Andler
Services industriels (gaz, SIGE)		M. Ph. Andler
Transports (CGN, VMCV, MOB)		M. Ph. Andler



***Municipal en charge    Municipal remplaçant***

Infrastructures (lac, rives, port)	M. Ph. Andler	M. J.-M. Emery
Travaux (routes et chemins communaux, éclairage public)		M. J.-M. Emery
Epuration (égouts, épuration)		M. J.-M. Emery
Sociétés locales (comité de Pro Veytaux)		M. J.-M. Emery
Cultes		M. J.-M. Emery

Les travaux de l'exécutif durant cette année 2016 se sont traduits par 41 séances municipales. La correspondance découlant des sujets étudiés représente quelque 674 lettres et un nombre incalculable de courriels.

	2016	2015	2014	2013	2012
Nombre de lettres	612	674	549	606	787

Le nombre de points traités en séance de la Municipalité s'élève à 1'119, soit une moyenne de 27.292 points traités par séance.

**- Constitution des diverses délégations :**

***Titulaires***

Conférence des Syndics (CSD)	Mme C. Chevalley
Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL)	Mme C. Chevalley
Union des Communes Vaudoises (UCV), comité	Mme C. Chevalley
Union des Communes Vaudoises (UCV), groupe Bourgs et Villages, Présidente	Mme C. Chevalley
Caisse Intercommunale de Pensions (CIP)	Mme C. Chevalley
Office d'impôts	Mme C. Chevalley
Association Maison Visinand	Mme C. Chevalley
Fondation des Arts & Spectacles (FAS)	Mme C. Chevalley
Théâtre Montreux-Riviera (TMR)	Mme C. Chevalley
Fondation de la Saison culturelle	Mme C. Chevalley
Fonds culturel Riviera	Mme C. Chevalley
Musée de Montreux	Mme C. Chevalley
Fondation du Château de Chillon	Mme C. Chevalley



### ***Titulaires***

Fondation de la Ville de Montreux pour l'Équipement Touristique (FET)	Mme C. Chevalley
Fondation pour l'Équipement Touristique de la Riviera	Mme C. Chevalley
Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM), Présidente	Mme C. Chevalley
Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME)	Mme C. Chevalley
Bibliothèque intercommunale Montreux-Veytaux	Mme C. Chevalley
Passeport-vacances	Mme C. Chevalley
Conseil d'établissement (CET)	Mme C. Chevalley
Association Régionalisation de l'Action Sociale Riviera (ARAS Riviera), Présidente	Mme C. Chevalley
Entraide montreusienne, comité de direction	Mme C. Chevalley
Service d'aide familiale et des repas livrés à domicile	Mme C. Chevalley
ASANTE SANA	Mme C. Chevalley
Réseau Santé Haut-Léman	Mme C. Chevalley
Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut (PNR)	M. I. Rinaldi
Jardin alpin « La Rambertia »	M. I. Rinaldi
Syndicat Initiative pour le Développement des sports d'hiver (SID) dans la région des Rochers-de-Naye, Les Avants-sur-Montreux	M. I. Rinaldi
Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes	M. I. Rinaldi
Estimation fiscale des immeubles	M. J.-M. Emery
Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT)	M. J.-M. Emery
Inspectorat des chantiers	M. J.-M. Emery



### ***Titulaires***

Commission de l'urbanisme	M. J.-M. Emery
Commission de salubrité	M. J.-M. Emery
SATOM SA	M. A. Rey Lescure
GEDERIVIERA	M. A. Rey Lescure
Groupement de défense contre la grêle	M. A. Rey Lescure
Association Sécurité Riviera, comité de direction	M. A. Rey Lescure
Compagnie industrielle et commerciale du Gaz S.A. Vevey	M. A. Rey Lescure
Service Intercommunal de Gestion (SIGE), Conseil Intercommunal	M. A. Rey Lescure
Société de développement Pro Veytaux, comité	M. Ph. Andler
Sociétés locales	M. Ph. Andler
Paroisse protestante Montreux-Veytaux	M. Ph. Andler
Paroisse catholique Montreux-Veytaux	M. Ph. Andler
Paroisse catholique Villeneuve-Veytaux	M. Ph. Andler

Après avoir siégé respectivement 18 ans et demi et 10 ans au sein de l'Autorité exécutive, Messieurs Guy Taroni et Laurent Croset ont décidé de ne pas se représenter pour la législature 2016-2021. La Municipalité tient à les remercier vivement de leur inlassable engagement, et l'inestimable temps mis à disposition pour le bien de la collectivité publique.

Par la même occasion, elle adresse aux Conseillers communaux qui ne se sont pas représentés toute sa reconnaissance pour leurs compétences apportées à la Commune.



## Généralités

### - **CSD – Conférence des Syndics du District et CIEHL – Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman**

Les séances de la Conférence des Syndics du District (CSD) sont à chaque fois groupées avec celles de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL). Organe sans pouvoir décisionnel, la Conférence des Syndics se réunit périodiquement et offre aux 10 Syndics de la Riviera la possibilité de s'informer réciproquement, d'échanger leurs points de vue sur les sujets et les problèmes régionaux, de se concerter sur les solutions à leur apporter et de dégager ainsi les éléments d'appréciation permettant d'harmoniser les décisions des Municipalités. La CSD peut également, à la demande d'une ou de plusieurs Municipalités, traiter d'un projet ou d'un dossier régional, en désignant un groupe de travail. Celui-ci est chargé d'étudier les problèmes et de proposer des solutions, qui sont ensuite soumises aux Municipalités. Il est à relever que les Syndics des Communes du Pays-d'Enhaut sont invités à ces rencontres. Monsieur le Préfet, Roland Berdoz, participe également régulièrement aux réunions de la CSD afin d'intervenir sur des sujets reliant les Communes à l'Autorité cantonale.

En 2016, elle s'est réunie à sept reprises.

La CIEHL (Communauté Intercommunale d'Equipement du Haut-Léman) est composée des 10 Communes de la Riviera, sous forme d'une entente intercommunale au sens de l'article 110 de la Loi sur les communes (LC). Elle comprend :

- 1 Conseil administratif : les 10 Syndics de la Riviera
- 1 Commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant par Commune, nommés par chaque conseil communal parmi ses membres
- 1 Secrétariat : assuré par le SAI (Service des Affaires Intercommunales)

Le Conseil administratif (CA) s'est également réuni à sept reprises au cours de l'année écoulée, dont une séance extraordinaires consacrée exclusivement à l'étude fusion(s) et/ou gouvernance régionale. Outre la gestion des affaires courantes (comptes et budget), le CA s'est consacré au suivi des dossiers et études en cours, notamment :

- à la finalisation de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix Communes de la Riviera. Il est à relever que les 10 Conseils communaux de la Riviera ont adopté les conclusions du rapport ;
- au préavis CIEHL sur le projet d'Espace régional des Pléiades ;
- au financement des mandats d'études s'inscrivant à la suite du projet d'agglomération « transports et urbanisation » Rivelac (PA T/U Rivelac).

Le rapport d'activités 2016 de la CIEHL est joint au présent rapport de gestion (annexe No 1).

### - **Préfecture**

#### Cérémonie d'installation des autorités communales

La cérémonie d'installation des autorités communales pour la législature 2016-2021 a eu lieu le 30 mai 2016. Monsieur le Préfet, Roland Berdoz, a félicité tous les élus et les a remerciés de servir ainsi la population de Veytaux. Il a tenu à rappeler que la prestation de serment n'est pas seulement, comme d'aucuns le disent, un geste anodin que l'on réalise avec légèreté. Enrichir une institution communale c'est en premier lieu lui faire preuve du respect qu'elle mérite. Monsieur le Préfet a également rappelé les compétences respectives du Conseil communal et de la Municipalité.



### Visite annuelle

La visite annuelle de la Commune a eu lieu le 16 décembre 2016. Monsieur le Préfet, Roland Berdoz, a vérifié les différents registres et comptes de la Commune. Il a été satisfait des documents soumis et a relevé la bonne tenue et gestion de l'administration en général.

Cette visite annuelle permet d'échanger sur divers sujets relatifs aux relations Canton/Communes.

#### - **ARAS Riviera – Association Régionale d'Action Sociale Riviera**

L'Association Régionale d'Action Sociale (ARAS) Riviera est une Association de Communes au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956. Elle est régie par des statuts du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les 10 Communes de la Riviera, ainsi que les 4 Communes du Cercle de St-Saphorin, sont membres de l'ARAS Riviera :

- Blonay
- Chardonne
- Chexbres
- Corseaux
- Corsier-sur-Vevey
- Jongny
- La Tour-de-Peilz
- Montreux
- Puidoux
- St-Légier – La Chiésaz
- St-Saphorin
- Rivaz
- Vevey
- Veytaux

L'Association a deux buts principaux auxquels les 14 Communes participent :

- l'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003 ;
- l'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Le Centre social régional (CSR) basé sur 2 sites : Vevey et Montreux, a pour mission de :

- recevoir toute personne désirant une aide, une information ou un conseil et l'orienter, le cas échéant, vers les services compétents ;
- évaluer le droit au Revenu d'Insertion (RI) et verser les prestations financières correspondantes ;
- proposer un appui social, c'est-à-dire une aide personnalisée en fonction des besoins du bénéficiaire ;
- soutenir les personnes en difficulté vers une réinsertion sociale et/ou professionnelle.

Les Agences d'Assurances Sociales (AAS) situées sur quatre sites Blonay, Chexbres, La Tour-de-Peilz et Montreux renseignent et orientent les habitants des Communes qui leur sont attachées, pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales. Il est à relever que notre Commune est rattachée à l'Agence de Montreux.



Le financement des ARAS est cantonal. Seuls les buts optionnels relèvent de choix communaux et sont financés par les Communes membres. Les buts optionnels de l'ARAS Riviera, auxquels toutes les Communes membres participent, sont les suivants :

- Fondation AACTS (Addiction, Action communautaire, Travail social) ;
- Français en jeu ;
- Lire et écrire ;
- Jet Service.

Il est encore à relever que Madame C. Chevalley, Syndique, préside le Comité de Direction de l'ARAS depuis juillet 2016, lequel a notamment continué à réviser les statuts de l'Association.

Auparavant, la présidence était assumée par Madame F. Curchod, Syndique de Jongny, a qui le Comité de Direction adresse ses sincères remerciements pour son engagement.

#### - **SAI – Service des Affaires Intercommunales de la Riviera**

Le rapport d'activités 2016 du SAI sera transmis ultérieurement, n'étant pas en notre possession au moment de l'impression du présent rapport de gestion.

#### - **UCV (Union des Communes vaudoises) et groupe des Bourgs et Villages**

Le comité de l'UCV a été très occupé durant l'année 2016 avec notamment la poursuite et le suivi des dossiers liés à :

- la péréquation : suite aux négociations entre l'UCV et le Conseil d'Etat, ce dernier a élaboré un exposé des motifs et projet de décret complémentaires reprenant toutes les modifications péréquatives proposées par l'UCV. Les objectifs fixés par l'UCV sur cette révision péréquative ont été atteints ; il s'agissait d'apporter une vision globale pour 2019, tenir compte de toutes les Communes dans la réflexion et augmenter la solidarité, notamment entre les grandes et les petites Communes, à la faveur des secondes.
- l'accueil de jour : après des mois de négociations dans le cadre de la plate-forme Canton-Communes pour aboutir à un avant-projet, l'UCV a obtenu satisfaction sur le fait que les collectivités reprennent la main sur les normes parascolaires par le biais de l'Etablissement Intercommunal d'Accueil Parascolaire (EIAP). Cela correspond à la volonté des Communes d'assumer la compétence principale conférée par cette disposition constitutionnelle. L'EIAP, composé de représentants des Communes désignés par leurs associations faitières, est l'organisme qui fixera le cadre de référence en matière parascolaire.

Les débats du Parlement ont été vifs jusqu'à leur clôture, le 31 janvier dernier. Grâce à l'intense travail mené par l'UCV au sein de la commission chargée d'étudier le projet, puis en plénum, un véritable partenariat Canton-Communes pour l'accueil de jour (pré et parascolaire) a été instauré non seulement opérationnel mais aussi financier. Par ailleurs, grâce à un amendement « Luisier », les Communes ont pu obtenir in extremis que la gestion de l'autorisation et de la surveillance de l'accueil parascolaire, confiée par l'EIAP à l'Etat, soit à la charge du Canton (le projet prévoyait que l'organisme intercommunal soit débiteur de ce montant). Quant à l'accueil du mercredi après-midi pour les élèves 5-6 Harmos, un score serré a tranché : les Communes devront l'organiser en cas de « besoins avérés ». Quoi qu'il en soit, l'étendue des prestations d'accueil parascolaire mises en place par les Communes se décline de manière pragmatique en fonction de l'âge des écoliers.





Une longue gestation est enfin arrivée à son terme ! Les dispositions de la LAJE (l'Accueil de Jour des Enfants) relatives à l'accueil parascolaire apportent des solutions réalistes des points de vue financier et pratique dans le respect des articles 63 et 63a CST-VD. La conciliation des intérêts des partenaires favorisera leur engagement pour développer l'accueil de jour, favorable aux familles.

Pour sa part, le groupe Bourgs et Villages, rassemblant les Communes de moins de 7'000 habitants et présidé par notre Syndique, a abordé et analysé les mêmes sujets que ceux traités par le Comité de l'UCV. Le groupe Bourgs et Villages relaie ses préoccupations ainsi que ses positions au Comité, notamment sur les dossiers suivants qui ont été traités tout au long de l'année 2016 : RIE III – Accueil parascolaire – Constructions et équipements scolaires – LATC – Endettement des Communes.

### 3. ADMINISTRATION GENERALE

#### 3.1 Personnel communal

##### - Effectif du personnel communal

L'effectif du personnel communal au 31 décembre 2016, est le suivant :

Nom	Prénom	Fonction	Entrée en fonction	Taux en%	EPT (équivalent temps plein)
Curchod	Fabienne	Collaboratrice administrative, depuis le 1 <sup>er</sup> septembre	01.09.2016	70	0.70
Da Silva Prada	Maria Clara	APEMS	29.08.2011	27	0.27
Delarze	Michel	Concierge	01.05.1988	100	1.00
Harr	Agnès	Boursière	01.07.2013	30	0.30
Jaccoud	Christophe	Forestier-bûcheron	01.09.1986	100	1.00
Leyvraz	Sophie	Collaboratrice administrative, jusqu'au 30 juin	15.04.2012	100	1.00
Marinheiro	Fernando	Voirie/espaces verts	02.04.2001	100	1.00
Masson	Albin	Chef du service de la voirie/espaces verts	01.03.2003	100	1.00
Menétréy	Bernadette	Secrétaire municipale	01.02.2012	100	1.00
Pecora	Nicole	Halte-garderie et APEMS	25.08.2011	27	0.27
Schneider	Renaud	Forestier-bûcheron	16.10.2006	100	1.00
Udry	Steeve	Collaborateur financier et office de la population	01.05.2009	100	1.00
von der Aa	Martin	Garde forestier	01.07.2001	36*	0.36
Wicht	Laurent	Forestier-bûcheron, contremaître	01.07.2003	50*	0.50
Wyss	Christophe	Voirie/espaces verts	01.09.2011	100	1.00

Le total des EPT était de 10.70 jusqu'au 30 juin. A partir du 1<sup>er</sup> septembre, le total a été réduit à 10.40 EPT, en raison de la baisse (de 100 à 70%) du taux d'activité du poste de collaboratrice administrative.

\* Le taux d'occupation (100%) de Monsieur L. Wicht est réparti de moitié avec la Commune de Villeneuve. En ce qui concerne Monsieur M. von der Aa, son activité à 100% est ventilée comme suit : 36% pour la Commune de Veytaux, 36% pour celle de Villeneuve et 28% pour l'Etat de Vaud. D'autre part, nous relevons que ces deux collaborateurs sont engagés par la Commune de Villeneuve ; la Commune de Veytaux verse à celle de Villeneuve le prorata engagé, soit 36% pour Monsieur M. von der Aa et 50% pour Monsieur L. Wicht.



Trois apprentis sont en formation auprès de la Commune. Il s'agit de Madame Rime Mulugeta (engagée au 1<sup>er</sup> août 2016 pour effectuer son apprentissage de commerce sur 2 ans), Monsieur Julien Räuber (2<sup>ème</sup> année forestier-bûcheron) et Monsieur James Ferro (3<sup>ème</sup> année agent d'exploitation).

Quant à Madame Camille Mazzilli, elle a terminé sa formation au 31 juillet, avec l'obtention de son CFC d'employée de commerce. Pour palier plusieurs changements intervenus au greffe durant l'été (départ de Madame S. Leyvraz, engagement de Mesdames F. Curchod et R. Mulugeta, reprise de l'agence postale), la Municipalité a décidé d'engager Madame C. Mazzilli avec un contrat de travail d'une durée déterminée, du 1<sup>er</sup> août jusqu'au 31 octobre.

Pour sa part, la Municipalité favorise et encourage ses collaborateurs à suivre des formations continues, pour être et rester en phase avec l'évolution des métiers.

### **3.2 Greffe municipal**

#### **- Prestations effectuées par le greffe municipal**

Outre le secrétariat courant de la Municipalité, qui comprend la rédaction de procès-verbaux, préavis, règlements, ainsi que de la correspondance courante, le greffe municipal s'est acquitté des tâches suivantes :

- renseignements à la population
- gestion de l'agence postale, depuis le 29 août
- préparation des dossiers pour les séances du Conseil communal
- établissement de l'ordre du jour et suivi des décisions du Conseil communal
- gestion administrative de l'APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire)
- gestion du site Internet
- gestion des locations
- établissement et suivi des dossiers de mise à l'enquête publique
- établissement des permis de construire et d'habiter
- gestion des archives
- vente de cartes journalières CGN
- traitement des dossiers de naturalisation
- organisation des votations et élections
- organisation de la sortie des Aînés
- organisation des jubilés 90, 100 ans et plus...
- organisation de diverses réceptions (nouveaux citoyens, résidents, etc.)

Cette liste n'est pas exhaustive, bon nombre de petites tâches sont régulièrement traitées par les collaborateurs du greffe municipal.

#### **- Agence postale**

Suite à la fermeture de la Poste Territet/Veytaux au 27 août, le greffe municipal a repris la gestion de l'agence postale depuis le 29 août. Les prestations demandées par le géant jaune sont variées et multiples, demandant des connaissances considérables de la part des collaborateurs du greffe. De plus, les horaires de travail de ces derniers ont dû être adaptés en fonction des heures d'ouverture de l'agence postale.

En reprenant la gestion de l'agence postale au greffe municipal, la Municipalité a souhaité maintenir un service de proximité pour ses administrés.



Un premier bilan sera établi après une année de fonctionnement, dont les conclusions se trouveront dans le rapport de gestion 2017.

#### - **Bourse**

Le secteur financier comprend :

- la gestion financière dans son ensemble
- l'établissement du budget
- la planification financière (avec la Municipalité)
- le bouclage des comptes
- la fixation du taux d'imposition
- la comptabilité générale, la caisse
- les comptabilités débiteurs et créanciers
- la facturation (taxes, impôt foncier, évacuation des eaux, places d'amarrage au port, loyers, cimetières, etc.)
- la gestion des salaires
- la gestion du portefeuille des assurances
- le contentieux.

#### - **Informatique**

##### Maintenance

La maintenance des appareils est constamment mise à jour. Les coûts liés à l'exploitation sont limités ; les prestations étant réalisées à l'interne par un collaborateur administratif, également informaticien.

##### Hébergement

En raison d'un système d'exploitation dépassé du serveur (datant de mars 2010) et d'une capacité limitée, notamment en vue de la mise en place d'une GED (gestion électronique des documents), des contacts ont été pris avec la Commune de Montreux, et un projet de convention a été établi. Cette dernière est prête à héberger nos logiciels et données informatiques, y compris leurs sauvegardes, comme elle le fait déjà pour d'autres Communes et Sécurité Riviera par exemple. A noter, qu'il s'agirait uniquement d'un hébergement, et que nous en resterons « propriétaire » à tout point de vue de nos informations.

##### GED (gestion électronique des documents)

Dans le but de réduire l'usage du papier, notamment pour des raisons économiques, et de favoriser le flux des informations (courrier entrant, factures, objets à traiter en séance hebdomadaire de la Municipalité, etc.), la mise en place d'une GED a été étudiée ; elle a fait l'objet du préavis No 14/2015, adopté par le Conseil communal le 29 février 2016.

Ainsi depuis le mois d'octobre, le greffe municipal introduit le courrier entrant et sortant dans la GED.

#### - **Site Internet**

Le site communal est constamment mis à jour pour offrir continuellement des informations claires et détaillées à tout public.



## - **Guichet cartographique Cartoriviera**

Le guichet cartographique est continuellement en mouvement, aussi bien avec la mise à jour des applications qu'avec la mise en ligne de nouvelles informations utiles aux professionnels et aux privés.

### Historique

Pour rappel, le projet de géoportail régional Cartoriviera a été initié en 2009 avec la signature d'une convention entre la Commune de Blonay, le Bureau technique intercommunal (BTI) de Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny, la Commune de Vevey et le SIGE. Le but de la convention était la mise en place d'un géoportail (Cartoriviera) afin de diffuser, de manière simple et conviviale, les données cartographiques des entités membres, en répartissant équitablement les tâches entre elles.

Les thèmes traités par ce géoportail sont les suivants : cadastre, tourisme, infrastructures, aménagement du territoire, photos aériennes, stationnement, routes et trafic, mobilité, voirie/déchets, dangers naturels, sites pollués, géologie, ports publics, installations sportives, altimétrie, cadastre solaire, police (statistique des accidents de la circulation ou de loisir, des demandes d'assistance, des dommages à la propriété, des nuisances sonores, etc.), incendie et secours, arbres, plans et photos historiques, œuvres d'art et publicité.

A fin 2010, la Commune de Vevey a engagé un responsable chargé de créer un système d'information du territoire (SIT) communal, qui a repris le projet. Cartoriviera a finalement été mis en service au printemps 2011. Depuis lors, l'essentiel des tâches relatives à la gestion du portail sont assurées par le SIT de Vevey. Le périmètre de diffusion a en outre été étendu, pour compter actuellement 14 Communes (soit les 10 Communes de la Riviera, ainsi que Villeneuve, Noville, Rennaz et Roche) et 2 Associations de Communes (SIGE et ASR). Pour sa part, la Commune de Veytaux a intégré Cartoriviera en 2012.

Afin de pérenniser l'outil et de garantir les prestations effectuées par la Commune de Vevey, les partenaires ont décidé d'établir une nouvelle convention sous la forme d'un contrat de prestations, entre Vevey (la Commune-siège) et les autres partenaires (Communes et Associations de Communes). La convention définit les tâches, les frais de base ainsi qu'une clé de répartition financière. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016, suite à sa ratification.

Cette collaboration intercommunale était unique jusqu'à présent. Depuis peu et suite au succès de Cartoriviera, les Communes de Morges (CartoJuraLeman) et Yverdon (MapNV – nord vaudois) ont à leur tour lancé un projet de géoportail intercommunal, en reprenant les mêmes concepts (contrat de prestations, clé de répartition, etc.).

### Impact financier pour la Commune de Veytaux

Avec l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2016 de cette convention, une nouvelle clé de répartition des frais a été établie. Il s'agit, dès 2016, d'un calcul pondéré en fonction de la population (75%) et de la surface (25%), et d'un forfait pour les Associations de Communes (SIGE et ASR). Cependant, cette clé de répartition peut varier d'une année à l'autre, en fonction de la fluctuation du nombre d'habitants.

Avant cette nouvelle clé de répartition, les Communes partenaires devaient s'acquitter d'un montant fixe par entité. Ainsi, pour la Commune de Veytaux, cette nouvelle répartition a été très bénéfique, puisque le montant à sa charge a été réduit à CHF 1'053.00, contre CHF 5'500.00 en 2012 et 2013, CHF 5'000.00 en 2014 et CHF 4'200.00 en 2015.



### 3.3 Votations et élections

L'année 2016 aura été marquée par six scrutins. Il s'agit :

- Le 28 février

- Votations fédérales : Initiative populaire du 5 novembre 2012 « Pour le couple et la famille » - Non à la pénalisation du mariage »  
Initiative populaire du 28 décembre 2012 « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre)  
Initiative populaire du 24 mars 2014 « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires »  
Initiative populaire du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur le transit routier dans la région ALPINE (LTRA) (réfection du tunnel routier du Gothard)
- Electeurs inscrits : 518  
Nombre de votants : 317

Election au Conseil communal, 1<sup>er</sup> tour

- Electeurs inscrits : 644  
Nombre de votants : 298

Election à la Municipalité, 1<sup>er</sup> tour

- Electeurs inscrits : 644  
Nombre de votants : 302

- Le 20 mars

- Votation cantonale : Référendum sur la loi du 29 septembre 2015 modifiant celle du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux
- Electeurs inscrits : 517  
Nombre de votants : 152

- Le 17 avril

- Election du Syndic : Election tacite de Madame Christine Chevalley à la syndiculture

- Le 5 juin

- Votations fédérales : Initiative populaire du 30 mai 2013 « En faveur du service public »  
Initiative populaire du 4 octobre 2013 « Pour un revenu de base inconditionnel »  
Initiative populaire du 10 mars 2014 « Pour un financement équitable des transports »  
Modification du 12 décembre 2014 de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)  
Modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi)
- Electeurs inscrits : 516  
Nombre de votants : 242

- Le 25 septembre

- Votations fédérales : Initiative populaire du 6 septembre 2012 « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte) »



Initiative populaire du 17 décembre 2013 « AVSplus : pour une AVS forte »

Loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens)

Electeurs inscrits : 518

Nombre de votants : 215

- Le 27 novembre

Votations fédérales : Initiative populaire du 16 novembre 2012 « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative « Sortir du nucléaire ») »

Electeurs inscrits : 518

Nombre de votants : 248

### 3.4 Office de la population

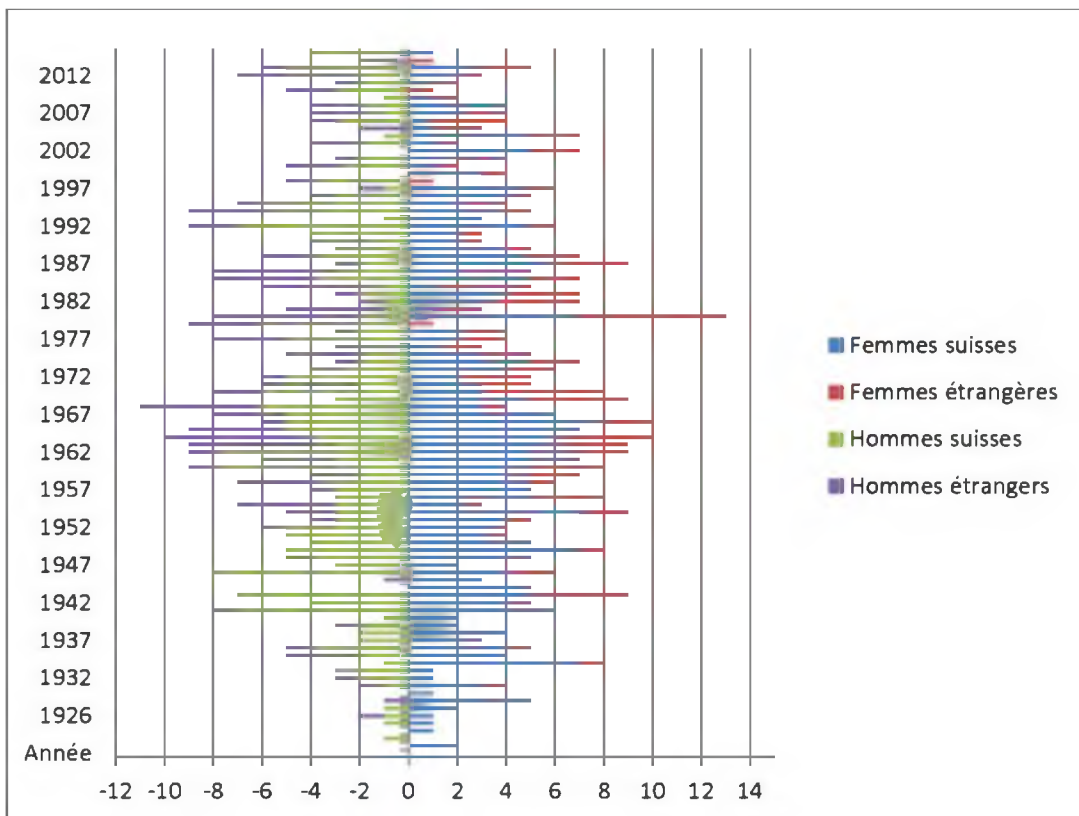
La population établie au 31 décembre 2016 s'élève à 850 habitants, soit une diminution de 4 unités.

- **Statistique des mutations**

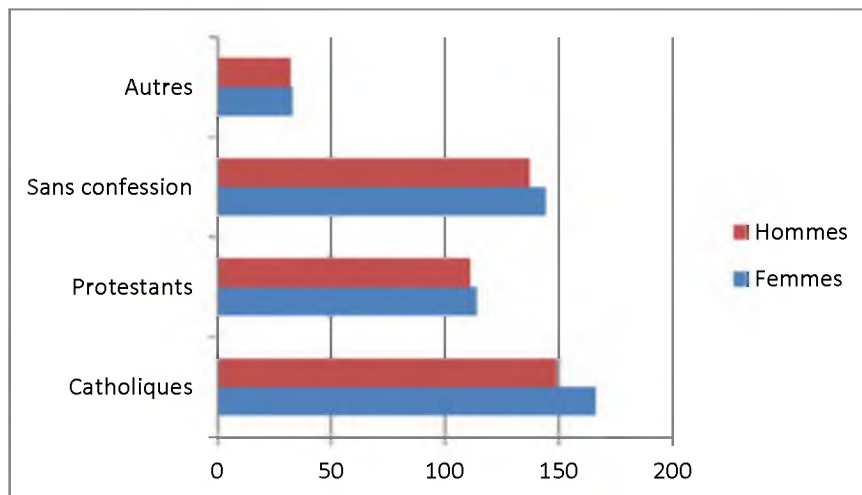
<b>Mutations</b>	<b>Suisse</b>	<b>Etrangers</b>	<b>Total</b>
Mariage	8	1	9
Séparation	10	2	12
Divorce	1	2	3
Veuvage	2	-	2
Décès	7	1	8
Naturalisation	-	4	4
Arrivée	45	86	131
Retour	4	5	9
Départ	53	85	138
Naissance	10	5	15
Majorité	4	2	6
Propriétaires de chiens	37	14	51
Total	181	207	388



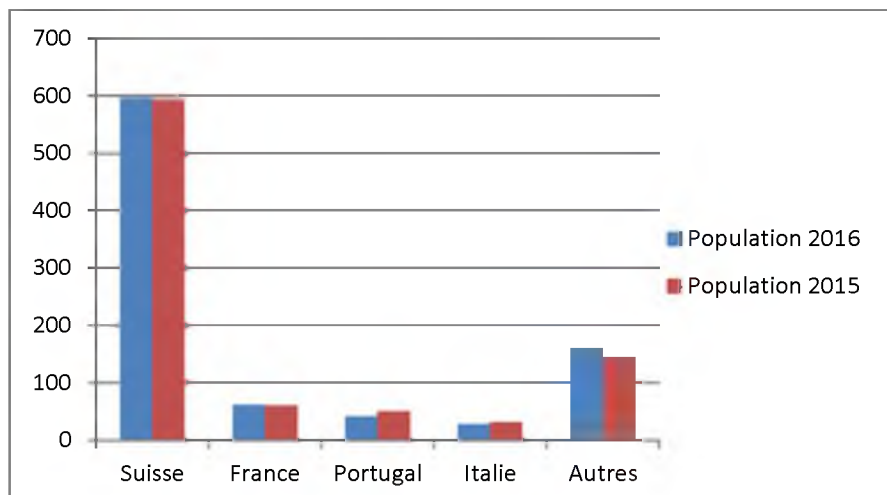
## Pyramide des âges au 31.12.2016



## Confessions



## - Comparatif des nationalités 2015-2016



En ce qui concerne les permis de séjour, nous enregistrons :

- pour les adultes : 40 prolongations, 66 nouvelles demandes, 4 duplicatas et 8 changements de permis ;
- pour les enfants : 12 prolongations, 16 nouvelles demandes, aucun duplicata, 4 changements de permis.

D'autre part, 38 cartes d'identité ont été établies, dont 9 pour enfants et 29 pour adultes.

Pour conclure, la Commune compte, en 2016, 12 familles de demandeurs d'asile et/ou requérants sur son territoire, soit 38 personnes. Ces personnes sont partiellement ou entièrement soutenues par l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) ou le SCIR (Centre social d'intégration des réfugiés).

## 4. FINANCES

### - Situation financière

Les comptes 2016 bouclent avec un excédent des charges de CHF 356'759.41 (marge d'autofinancement négative de CHF 336'208.07) contre un excédent des charges de CHF 640'075.00 au budget 2016 (marge d'autofinancement négative de CHF 452'400.00).

Grâce à divers produits **extraordinaires**, dont les principaux sont les suivants :

- Bâloise Assurance, remboursement saleuse et lame à neige (dépenses effectuées en 2015) CHF 48'886.25,
- ECA, indemnisation pour le hangar à bois CHF 168'000.00,
- Encaissement d'un montant de CHF 50'000.00 relatif à une indemnité globale et forfaitaire pour la modification d'une servitude et la création d'un espace semi-public sur la parcelle No 89,

le déficit prévisionnel de CHF 640'075.00 a pu être diminué et ainsi passer à CHF 356'759.41.

Sans les produits **extraordinaires** mentionnés ci-dessus, les comptes 2016 bouclent avec un excédent des charges aux environs des CHF 600'000.00, soit très proche du budget 2016, de CHF 640'075.00.





Au vu de ce qui précède, la Municipalité est consciente que cette situation n'est pas viable à long terme et met tout en œuvre pour trouver des moyens pour rétablir la situation et équilibrer les comptes communaux, ceci en dépit de l'évolution des charges intercommunales et cantonales en constante augmentation.

- **Rentrées fiscales**

L'ensemble des impôts encaissés représente un montant total de CHF 3'489'189.60, contre CHF 3'395'800.00 au budget 2016, et CHF 3'289'498.81 dans les comptes 2015.

Nous pouvons vous apporter les commentaires suivants :

- Les impôts des personnes physiques (revenu, fortune, impôt à la source et impôt spécial étrangers) ont augmenté de CHF 105'514.35 par rapport au budget 2016 et de CHF 162'079.67 par rapport aux comptes 2015. La baisse de l'impôt spécial étrangers a pu être compensée grâce à l'augmentation des impôts sur le revenu et la fortune. Cette variation positive est due principalement aux décomptes des années antérieures (décomptes ./ .acomptes).
- Les impôts des personnes morales ont baissé de CHF 59'676.10 par rapport au budget 2016 et de CHF 58'751.20 par rapport aux comptes 2015. Ces impôts varient en fonction des résultats des sociétés.
- Les recettes extraordinaires (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers) se sont élevées à CHF 321'961.60 contre CHF 300'000.00 au budget 2016 et CHF 225'333.90 aux comptes 2015.

Dans le préavis No 11/2016, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017, nous vous avons communiqué l'information suivante concernant les impôts (revenu/fortune) encaissés pour les taxations de l'année 2014 (pourcentage d'avancement 94%) :

- 62.90% des contribuables, soit les classes de revenu de 0 à 40'000.00, rapportent 13.59% des impôts à la Commune de Veytaux. Cela représente en moyenne CHF 565.00 d'impôt revenu/fortune par contribuable.
- 25.80% des contribuables, soit les classes de revenu de 40'100 à 90'000, rapportent 33.44% des impôts à la Commune de Veytaux. Cela représente en moyenne CHF 3'390.00 d'impôt revenu/fortune pour ces contribuables.
- 11.30% des contribuables, soit les classes de revenu de 90'100 à > 300'100, rapportent 52.98% des impôts à la Commune de Veytaux. Cela représente en moyenne CHF 12'267.00 d'impôt revenu/fortune pour ces contribuables.

Au 28.02.2017, le pourcentage d'avancement des taxations 2014 s'élève à 99.1% (660 dossiers traités sur 666 dossiers à traiter). Nous constatons une amélioration des rentrées fiscales. Au 28.02.2017, l'Etat de Vaud a facturé pour CHF 2'046'647.00 d'impôt sur le revenu et la fortune pour la période fiscale 2014 contre CHF 1'875'477.00 en juillet 2016.

La variation la plus importante se trouve dans les classes de revenu de 90'100 à > 300'100. Il y a 11.76% des contribuables qui rapportent 54.80% des impôts à la Commune de Veytaux. Par rapport à la situation en juillet 2016, cela représente pour ces classes de revenu une augmentation total des recettes fiscales de CHF 128'047.00.



La comparaison détaillée des recettes fiscales entre les comptes 2016, le budget 2016 et les comptes 2015 se trouve en page No 20 du préavis municipal No 02/2017 « comptes communaux 2016 ».

### - **Péréquation/facture sociale/réforme de la Police**

Les décomptes relatifs aux comptes 2015 sont intervenus en août 2016, ils présentent les soldes suivants :

- Fonds de péréquation : CHF 69'640.00 en faveur de l'Etat de Vaud.
- Facture sociale : CHF 37'868.00 en faveur de la Commune de Veytaux.
- Réforme de la Police : CHF 8'554.00 en faveur de la Commune de Veytaux.

Ces décomptes ont influencé défavorablement les comptes 2016 de la Commune à hauteur de CHF 23'218.00.

Les comptes de la Commune ont été révisés le 20 avril 2017 par la fiduciaire BDO.

## **5. BATIMENTS ET FORETS**

### **5.1 Bâtiments communaux**

#### - **Chalet Le Grenier**

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

#### - **Chalet des Chasseurs**

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

#### - **Refuge de Champbabau**

Ce magnifique refuge, qui offre une vue exceptionnelle sur le lac et les montagnes, est bien fréquenté. En 2016, 21 manifestations s'y sont déroulées, contre 24 en 2015 et 19 en 2014.

#### - **Kiosque du Port du Clos de Chillon**

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

#### - **Bâtiment communal – Collège**

##### Remplacement de l'installation de chauffage

Selon le préavis No 01/2015, adopté par votre Conseil le 4 mai 2015, la Municipalité a procédé au solde des travaux, avec l'isolation de la toiture par le plancher du galetas, l'isolation du plafond de la salle de gymnastique, le remplacement des fenêtres des salles de classes et de la garderie par des fenêtres double vitrage garantissant une meilleure isolation, ainsi que la restauration des deux portes d'entrées du collège.

#### - **Hangar communal à bois**

Suite à l'incendie du jeudi 9 juillet 2015 qui a entièrement détruit le hangar à bois de la Commune, situé sous le viaduc de Chillon, la Municipalité a négocié avec les différentes assurances pour se faire rembourser les dégâts liés tant au matériel qu'au bien immobilier.

Suite à la plainte pénale déposée, la procédure suit son cours.



- **Autres bâtiments communaux**

Les autres bâtiments/chalets communaux sont régulièrement entretenus.

- **Cultes – Chapelle**

Depuis février 2015, la chapelle accueille quatre fois par semaine les activités de l’Eglise évangélique « La Source Intarissable ».

Pour l’Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud, l’utilisation de la chapelle s’est répartie comme suit durant l’année 2016 :

- 13 services religieux les dimanches ou jours fériés
- 4 services funèbres
- 1 mariage
- 48 occupations de la salle annexe pour la prière le jeudi matin.

Il faut également relever que dans la semaine, plusieurs organistes répètent à la chapelle.

**5.2 Forêts**

- **Activités de l’équipe forestière communale**

Les activités de l’équipe des forêts en 2016 se décomposent comme suit :

<b>Activités</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Forêts</b> <i>coupes, sylviculture, plantations, bois de feu, sentiers pédestres, chemins forestiers, entretien des filets de protection, formation...</i>	2'618.15 h	2'355.00 h	3'172.50 h
<b>Projet sylvicole ou projet desserte</b>	802.50 h	1'263.50 h	167.25 h
<b>Pâturages</b> <i>débroussaillage, clôtures, bassins...</i>	64.00 h	65.75 h	21.00 h
<b>Chalets et refuge</b> <i>construction, entretien, confection de tavillons...</i>	1'156.50 h	365.25 h	1'396.00 h
<b>Routes</b> <i>entretien courant, fauchage, débroussaillage...</i>	94.00 h	409.75 h	233.00 h
<b>Voirie, parcs et jardins</b> <i>abattages hors forêts, déneigement, bâtiments, entretien divers...</i>	647.75 h	715.25 h	396.50 h
<b>TOTAL</b>	<b>5'383.90 h</b>	<b>5'174.50 h</b>	<b>5'386.25 h</b>

Pour équilibrer les heures effectuées dans le cadre de la convention de collaboration entre la Commune de Veytaux et celle de Villeneuve, en 2016, 77 heures de travail d'ouvriers qualifiés sont portées au passif de la Commune de Veytaux.



- **Coupes de l'année 2016**

<b>Exploitation annuelle</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Coupes du projet sylvicole	1'445 m <sup>3</sup>	1'000 m <sup>3</sup>	920 m <sup>3</sup>	1'065 m <sup>3</sup>
Coupes forcées	5 m <sup>3</sup>	5 m <sup>3</sup>	35 m <sup>3</sup>	40 m <sup>3</sup>
Coupes de bois normales	31 m <sup>3</sup>	53 m <sup>3</sup>	87 m <sup>3</sup>	36 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>1'481 m<sup>3</sup></b>	<b>1'058 m<sup>3</sup></b>	<b>1'042 m<sup>3</sup></b>	<b>1'141 m<sup>3</sup></b>

Le volume indiqué est approximatif, car les bois sont en cours de commercialisation et certains en forêt encore sous la neige. Le volume est donc basé sur le résultat des martelages.

L'équipe des forêts de la Commune de Veytaux a coupé 449 m<sup>3</sup> de bois, le solde des abattages et débardages sont confiés à des entreprises privées.

Des travaux de mise en ordre seront effectués dès la fonte des neiges, au printemps 2017.

- **Projets sylvicoles 2012-2015, préavis No 17/2011**

**Coupes projet sylvicole 2016 préavis No 13/2015**

<b>Lieu</b>	<b>Volumes</b>
Coupe tracteur le They	10 m <sup>3</sup>
Coupe câblée Malajoux	328 m <sup>3</sup>
Coupe câblée Raveyre	297 m <sup>3</sup>
Coupe câblée Liboson d'En Bas	373 m <sup>3</sup>
Coupe câblée Combarosse	272 m <sup>3</sup>
Coupe hélico Les Dentaux	130 m <sup>3</sup>
Coupe tracteur Liboson d'En Haut	16 m <sup>3</sup>
Coupe tracteur Route Caux-Sonchaux	19 m <sup>3</sup>
<b>Total estimé</b>	<b>1'445 m<sup>3</sup></b>



Coupe câblée Malajoux 2016



Les coupes câblées de Malajoux, Raveyre et Combarosse permettront de rajeunir les massifs. Des trouées ont été réalisées de part et d'autre de la ligne du téléphérique, pour que la lumière puisse atteindre le sol, et ainsi permettre au rajeunissement naturel de se développer ou de s'installer. Les arbres instables ont été coupés.

Les coupes au tracteur ont permis d'abattre les arbres accessibles depuis les routes. La coupe du They réalisée sur des propriétés privées ont permis de couper les arbres dangereux pour les habitations situées en aval. La coupe du Liboson d'Enbas a été réalisée pour lutter contre le risque de création d'embâcles dans la Veraye. Une première partie de coupe de sécurité a été réalisée le long de la route Caux-Sonchaux à Liboson d'Enbas, notamment sur les frênes atteints de la chalarose<sup>1</sup> (champignon qui fait pourrir les branches risquant de tomber sur des utilisateurs des routes ou de la place de parc).

Une coupe débardée par hélicoptère a été réalisée sous les Dentaux, pour rajeunir les bordures de couloirs à avalanches. La présence de l'hélicoptère a permis de monter le matériel nécessaire à l'entretien du refuge des Fourmis.

#### - **Coupes forcées**

Cette année, les conditions météorologiques ont été bienveillantes avec la forêt. Il n'y a pas eu de gros dégâts.

##### **Coupes forcées 2016**

Coupe de chablis divers sur les sentiers et les routes environ.	5 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>5 m<sup>3</sup></b>

#### - **Coupes normales**

##### **Coupes normales 2016**

Coupe de lisière à Sonchaux et au parking.	31 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>31 m<sup>3</sup></b>

Pour lutter contre l'avancement des forêts sur les pâturages, une coupe d'entretien de lisières a été réalisée à Sonchaux. Cette coupe a permis d'éliminer les frênes atteints de la chalarose.

#### **Filets de protection contre les chutes de pierres**

##### - **Entretien des ouvrages**

Le garde forestier a effectué la tournée de surveillance annuelle.

Une entreprise privée a effectué une purge des blocs accumulés dans les ouvrages.

Un bureau spécialisé a été mandaté pour la réparation de l'ouvrage C10, situé en-dessous du parcours vita, qui s'est fortement détendu.

---

<sup>1</sup> Depuis quelques années, les frênes européens sont victimes d'une maladie appelée chalarose. Apparue en Pologne au début des années 1990, la chalarose s'étend depuis tout autour. Également appelée « *maladie du flétrissement du frêne* », la chalarose est une maladie fongique, c'est-à-dire qu'elle est causée par un champignon, *Chalara fraxinea*.



Suite à l'entrée en vigueur de la carte des dangers naturels et l'évolution technique dans le domaine de la protection contre les chutes de pierres, la Municipalité, en collaboration avec l'Etat de Vaud, étudie le remplacement et/ou l'extension de l'ensemble du dispositif d'ouvrages existants.

## **Entretien du patrimoine, des routes, des chalets d'alpages et sentiers**

### **- Routes de montagne et chemins forestiers**



Barrières et mur en pierre rénovés

L'entretien courant des routes forestières a été effectué, notamment en ce qui concerne le nettoyage des renvois d'eaux et des rigoles, ainsi qu'un épierrage des routes après les orages.

La réalisation des travaux – liée au préavis No 13/2014, concernant la remise en état des dessertes forestières et la création de trois places à bois, adopté par votre Conseil le 27 octobre 2014 – ont été terminés en 2016.

Le SIGE (Service Intercommunal de Gestion) a procédé au remplacement de sa conduite d'eau qui se trouve dans la route forestière de Malajoux. La remise en état définitive a été effectuée en 2016.

### **- Sentiers pédestres, piste VTT**

Les deux passages pour l'entretien annuel sur les 21 km de sentiers ont été effectués. Le premier pour l'ouverture et le piochage et le deuxième pour le fauchage. Quelques aménagements ont été réalisés.

En collaboration avec la Commune de Villeneuve, la DGE Biodiversité, le parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut ainsi que l'exploitant des alpages Edouard Cosandey et ses ouvriers, l'équipe des forêts a participé à la remise en état du sentier Sonchoux – Rochers-de-Naye. L'inauguration du chantier a eu lieu le 8 octobre 2016 en présence des autorités des Communes de Veytaux et Villeneuve, et de Madame Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat.



Partie officielle lors de l'inauguration des travaux de réfection du sentier des Rochers-de-Naye.

Le projet de création d'une piste VTT de descente, située sur la Commune de Montreux (départ) et les arrivées sur les Communes de Veytaux et Montreux, suit son cours. Une mise à l'enquête publique du projet et le dépôt d'un préavis sont prévus pour 2017.



### - **Sentier « Pas de Jayet »**

La Municipalité est occupée à l'étude d'un projet de création d'un sentier, qui relierait la Commune de Veytaux à celle de Villeneuve, par le secteur « En Longevaux ».

### - **Chalets, refuges**

Le refuge des Fourmis, situé sous les Dentaux, a été rénové. Le mur en pierres sèches a été jointoyé et les pièces de charpentes pourries, changées par l'équipe des forêts.



Refuge des Fourmis en travaux

### - **Pâturages de Sonchaux**

Divers travaux de réparations, en relation avec le réseau d'eau, ont été effectués par le personnel communal.

### - **Parcours vita**

L'entretien courant a été réalisé.

### - **Autres travaux de l'équipe des forêts**

L'équipe a participé aux travaux d'isolation des combles du collège et de la salle de gymnastique, ainsi qu'à la pose d'un plancher.

### - **Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut (PNR)**

Monsieur le Conseiller municipal, Igor Rinaldi, représente la Commune au sein du Conseil du Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Pour sa part, le garde forestier est membre du comité. Le temps consacré à cette activité par le garde forestier est réparti entre les trois partenaires du triage (Commune de Veytaux, Commune de Villeneuve et le Canton). Cette présence nous permet d'être actifs dans la réalisation des divers projets qui touchent notre territoire.

En 2016, un groupe de travail a été formé pour la réalisation du sentier didactique des châtaigneraies, dont le tracé est prévu de Glion à Villeneuve, en passant par la châtaigneraie de Champbabau. Les premiers travaux ont été réalisés ; l'inauguration de ce sentier est prévue pour le mois de novembre 2017.

En ce qui concerne le projet « arbres fruitiers » du PNR, les 9 arbres fruitiers plantés dans l'alpage communal de Sonchaux ont été taillés.



## - **Equipe des forêts**

Monsieur Julien Räuber a réussi brillamment sa première année d'apprentissage de forestier-bûcheron.

Monsieur Giacomo Boldini a effectué un stage de 6 mois auprès de l'équipe des forêts, ce qui lui a permis d'acquérir une expérience de terrain, pour pouvoir entrer à l'école d'ingénieur forestier HES de Zollikofen. Les frais liés à ce stage ont été partagés entre les Communes de Veytaux et Villeneuve.

## - **Formation, manifestation, divers**

Le personnel forestier a participé à un rappel des gestes de premiers secours.

Il a également suivi un cours de formation sur les travaux en terrain difficile, en collaboration avec le centre de formation forestière du Mont-sur-Lausanne et la Commune de Montreux.

## - **Divers**

Le personnel communal a effectué des travaux d'arrachage de la renouée du Japon, entièrement financés par le Canton. Cette plante envahissante colonise la Veraye.

Ces travaux seront reconduits en 2017.

Il a été décidé de stocker provisoirement le bois de feu communal sur la place de la Taluse.

## - **Biodiversité en forêt**

Un montant de subvention de CHF 3'090.40 a été alloué par la DGE Biodiversité en forêt pour l'entretien de la châtaigneraie en 2017.

Au lieu-dit « Les Suplis », sur la propriété de la Commune de Veytaux située sur le territoire communal de Villeneuve, la Municipalité, d'entente avec celle de Villeneuve, a décidé de créer un îlot de sénescence<sup>2</sup> pour favoriser le maintien de la biodiversité en forêt. Ainsi, cette forêt ne sera plus exploitée pendant 50 ans.

La surface totale mise à disposition pour cette biodiversité est de 2.62 hectares, soit 0.27 pour la Commune de Veytaux, qui a encaissé la somme de CHF 687.10.

## - **Châtaigneraie de Champbabau**

Les travaux d'entretien et de renouvellement des arbres se poursuivent chaque année. En 2016, cinq jeunes châtaigniers ont été plantés et les parties labourées par les sangliers ont été ensemencées.

## - **Récolte des châtaignes 2016**

La vente des châtaignes, au moyen de castagnomats, a permis d'encaisser la somme de CHF 2'134.00 (CHF 1'293.55 en 2015). C'est le plus gros montant enregistré depuis la mise en service des castagnomats en 2012. Le prix du kilo de châtaigne a été maintenu à CHF 3.00/kg pour les non résidents et gratuit pour les Veytausiens.



<sup>2</sup> Un îlot de sénescence est un endroit où le propriétaire s'engage à ne plus intervenir, à savoir de renoncer à l'exploitation de sa forêt. Il s'agit d'une mini-réserve.





## **6. TRAVAUX – URBANISME**

### **6.1 Police des constructions**

#### **- Demandes d'autorisation de construire/transformer – avis d'enquête**

Vingt demandes d'autorisation sont parvenues au greffe municipal en 2016, dont :

- huit demandes concernant des travaux de moindre importance. Pour mémoire, ces projets ont été réglés en appliquant l'article 111 de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC). Ils sont non soumis à l'enquête publique ;
- douze demandes soumises à l'enquête publique ont eu pour objet :
  1. construction d'une tyrolienne
  2. construction d'un chalet avec garage intégré, piscine chauffée et aménagements extérieurs
  3. automatiser et moderniser le tronçon de ligne
  4. construction d'un garage enterré
  5. transformation d'un bâtiment et création de 4 appartements
  6. mise en conformité d'une piste de chantier en grave
  7. construction d'un chalet individuel avec garage pour un véhicule et une place de parc
  8. création d'un ouvrage de stabilisation de terrain en enrochement et en bois
  9. transformations intérieures et changement d'affectation de l'ancien Fort militaire de Chillon en exploitation accessible au public
  10. construction d'un bâtiment de 2 logements avec couvert à voitures en toiture et garages enterrés
  11. construction d'un bâtiment d'activités artisanales et administratives
  12. construction d'un chalet de résidence secondaire

#### **- Centrale des autorisations (CAMAC) – statistiques**

Chaque trimestre, la Commune doit participer à la statistique de la construction établie par la CAMAC. Les informations transmises permettent de mettre à jour le Registre Cantonal des Bâtiments (RCB).

#### **- Registre Cantonal des Bâtiments (RCB)**

Le RCB répertorie l'ensemble des bâtiments et des logements de chaque Commune du Canton. Il contient les données de base de chaque bâtiment comme : le numéro de la parcelle, le numéro ECA, l'adresse du bâtiment, sa localisation, l'année de sa construction/rénovation, le nombre d'étages et le système de chauffage, etc., ainsi que quelques données sur les logements (nombre de pièces, surface du logement, etc.).

Le RCB joue un rôle central dans le cadre de l'harmonisation des registres (LHR). En effet, chaque personne inscrite dans le registre du contrôle des habitants se voit attribuer un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et un identificateur fédéral de logement (EWID). Pour ce faire, il est impératif que toutes les Communes vaudoises procèdent à l'apurement et à la mise à jour régulière du registre.



## - **CORAT RIVIERA – Commission consultative régionale pour l’aménagement du territoire Vevey-Montreux**

La CORAT RIVIERA se réunit régulièrement pour traiter essentiellement des problèmes d’aménagement du territoire. A la fin avril 2016, le mandataire a remis son rapport final lié aux diagnostics et principes généraux d’agglomération Rivelac, dont l’étude était basée sur les axes principaux et notamment la requalification de la RC 780a, entre Chardonne et Veytaux, ainsi que l’amélioration des transports publics.

## - **FMHL – Projet Hongrin-Léman+**

*(source : FMHL)*

### Renouvellement de la concession / Augmentation de la puissance / Agrandissement de l’usine

Après plus de dix ans d’études et de travaux, les deux nouveaux groupes de pompage-turbinage de la centrale FMHL+ à Veytaux sont opérationnels. La mise en service définitive du premier groupe de FMHL+ a débuté avant les fêtes de Noël et celle du second début 2017. L’aménagement des FMHL, comprenant les quatre groupes de production déjà existants de la centrale de Veytaux, ainsi que les deux nouveaux groupes de FMHL+, peut désormais turbiner à sa nouvelle puissance maximale de 420 MW (avec une réserve de 60 MW) ou, inversement, pomper l’eau du lac Léman vers le lac de l’Hongrin, 880 m plus haut, avec une puissance de 420 MW. L’aménagement produira environ un milliard de kilowattheures (kWh) de pointe par année, soit l’équivalent de la consommation de près de 300’000 ménages et près du double de la production d’avant les travaux (520 millions de kWh).

### Un investissement complémentaire aux nouvelles énergies renouvelables

L’investissement de 331 millions de CHF, réalisé par les partenaires des FMHL, soit Romande Energie (41.14%), Alpiq (39.29%), Groupe E (13.14%) et la Ville de Lausanne (6.43%), s’intègre parfaitement dans le contexte énergétique européen actuel : « FMHL constitue un complément indispensable aux nouvelles énergies renouvelables. Véritable stock d’énergie injectable en tout temps sur le réseau, l’aménagement offre une solution immédiate et efficace pour combler les baisses de production ou stocker les surplus d’électricité.

Face à la croissance des énergies éolienne et photovoltaïque, dont la production est aléatoire, de telles prestations sont indispensables à assurer la stabilité du réseau électrique suisse et européen ».

L’importance des centrales de pompage-turbinage pour la sécurité d’approvisionnement et la stabilité du réseau est ainsi amenée à croître ces prochaines années. La nouvelle centrale de FMHL+ a, par exemple, permis de pomper plus de 20 millions de m<sup>3</sup> d’eau dans le barrage de l’Hongrin pendant les fêtes de fin d’année, lorsque la consommation européenne était la plus faible, alors que le barrage était en partie vide en date du 23 décembre 2016. En parallèle, l’aménagement des FMHL a produit 30 millions de kWh entre le 30 décembre 2016 et le 8 janvier 2017, alors que la vague de froid a fait augmenter la demande en électricité.

La mise en service de FMHL+ intervient toutefois dans un contexte économique difficile pour la force hydraulique. En effet, le marché de l’électricité est caractérisé par un bas niveau des prix de gros et les conditions cadres réglementaires ne permettent pour l’instant pas de valoriser économiquement de tels aménagements.

### Cérémonies de fin des travaux

La société FMHL inaugurera officiellement ses installations le 11 mai 2017, et les présentera au grand public lors d’une journée porte ouverte, le samedi 13 mai 2017.



#### - **Assainissement des viaducs de Chillon**

Les travaux d'assainissement des viaducs de Chillon, débutés en 2012 par l'Office Fédéral des Routes (OFROU), sont terminés, tout comme ceux entrepris sur les piles de l'autoroute.

#### - **Remplacement de la passerelle sur la Veraye, située à l'aval de l'aqueduc**



Selon le préavis No 07/2015, adopté par votre Conseil le 14 septembre 2015, la Municipalité a entrepris les travaux de remplacement de la passerelle précitée qui franchit la Veraye en s'appuyant, côté Veytaux, sur le mur d'endiguement du cours d'eau et, côté Montreux, sur une structure supportant la passerelle et un escalier.

La Municipalité a profité de ces travaux pour également procéder au remplacement de l'entier de l'éclairage public. Les installations actuelles étaient vétustes et obsolètes.

A noter, que ce sont les CFF qui ont été les protagonistes dans la réalisation de ces travaux, devant, pour leur part, procéder à la démolition et à la reconstruction de l'aqueduc CFF, pour permettre le passage des trains à deux étages. Ces travaux sont terminés.

#### - **Remplacement des installations souterraines à l'avenue de Chillon**

Selon le préavis No 07/2015, adopté par votre Conseil le 14 septembre 2015, la Municipalité a entrepris les travaux pour le renforcement des conduites souterraines (renforcement de la défense incendie et éclairage public). Ces travaux sont terminés.



#### - **Chemin de Plan-Manon – Réfection d'un mur de soutènement**

Selon le préavis No 06/2016, adopté par votre Conseil le 2 mai 2016, suite à un affaissement du mur de soutènement, la Municipalité a entrepris les travaux de génie civil pour la réfection de celui-ci, sur une longueur de 15 mètres environ. Ces travaux sont terminés.

#### - **Projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac**

Bien que la réalisation de ce projet n'ait pas été retenue par la Confédération, la Conférence des Syndics du District a décidé de poursuivre l'étude de requalification de la RC 780a, entre Chardonne et Veytaux. Le rapport final d'avril 2016 a été validé.

#### - **Plan général d'affectation (PGA)**

##### Vision communale

Le bureau mandaté par la Municipalité a procédé à la rédaction d'un projet de règlement, qui est arrivé simultanément avec les cartes des dangers naturels et la mise à jour des limites forestières.

Fort de ces nouvelles indications, la Municipalité a décidé de compléter le dossier d'étude en y intégrant précisément les zones à bâtir, les lisières forestières et les cartes des dangers naturels, en vue de soumettre les documents dûment complétés à l'examen préalable au Canton.

Entre-temps, et dans le but de ne pas bloquer le développement de certaines zones à bâtir de la Commune, en raison d'un règlement obsolète qui date de 1980, la Municipalité a étudié un projet de « vision communale » qui, suite à un examen préalable du Canton, pourra être applicable dans l'attente de l'approbation du Plan Général d'Affectation.



## PPA (Plan Partiel d'Affectation) des Hauts lié aux installations mécaniques

La Commune de Montreux, en collaboration avec celle de Veytaux, est occupée à la révision du PPA des Hauts pour définir une zone de loisirs (tyrolienne, skis, etc.) qui descendrait plus bas que les installations de remontées mécaniques.

Le Canton a déjà fait quelques remarques, suite à un examen préalable. Ces observations seront reprises dans le projet définitif qui sera soumis à l'enquête publique.

### - **Modification du Plan d'Extension (MPE) au lieu-dit « En Sonchaux »**

En référence au préavis No 01/2016, adopté par votre Conseil le 29 février 2016, la Municipalité a procédé à un échange (contre rétribution financière) de 56'604 m<sup>2</sup> avec la Commune de Chavannes-près-Renens, surface nécessaire à ladite Commune pour parfaire la procédure en vue de l'adoption du plan de quartier « En Dorigny ».

### - **Plan de Quartier (PQ) – Zone d'installations publiques – Parcelle 363 – Construction d'un bâtiment intergénérationnel**

Dans sa séance du 26 octobre 2015, le Conseil communal a adopté le projet de plan de quartier au lieu-dit « Au They » et son règlement, qui a été approuvé le 29 septembre 2016 par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement.

Conformément au premier préavis, la Municipalité a poursuivi les démarches en vue du dépôt du deuxième préavis au Conseil communal, qui traitera des points suivants :

- projet de construction, demande d'autorisation, obtention du permis de construire ;
- appels d'offres, devis détaillés.

Ce préavis a été déposé au Conseil communal dans sa séance du 27 février 2017.

### - **Plan d'Affectation Cantonal No 347 (PAC) « Château de Chillon et ses abords » – Parcelle 119**

La parcelle No 119, sur laquelle se trouve le château de Chillon, est propriété de l'Etat de Vaud. En 2002, une fondation est créée afin de gérer le site et le monument. Suite au rapide constat d'un déficit dans l'exploitation du château (absence de cafétéria, etc.), un programme est élaboré et, après coordination avec la Confédération, il est décidé de ne pas « fatiguer » le bâtiment et de localiser les fonctions contemporaines du château à l'extérieur de ce dernier.

Suite à une demande de la fondation du château de Chillon, le Conseil d'Etat autorise, en 2006, la mise sous protection du site et la réalisation d'une construction nouvelle en vue d'améliorer l'exploitation du château. Dès lors, une étude paysagère, réalisée par un bureau spécialisé, est mandatée par le Service du Développement Territorial (SDT) et le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL). Afin de poursuivre la procédure de mise sous protection, le SIPaL mandate un autre bureau pluridisciplinaire pour concrétiser l'étude paysagère.

Entre 2010 et 2011, suite aux deux études susmentionnées, de nombreuses données de base sont rassemblées pour l'élaboration du programme du futur concours d'architecture et d'architecture paysagère : études historiques, récoltes de données cadastrales et techniques, analyses diverses (contraintes, programme, etc.). Suite à ce concours et en coordination avec la Commune, il est décidé d'établir un Plan d'Affectation Cantonal (PAC) afin de garantir la faisabilité du projet lauréat.

Ce PAC a fait l'objet d'une présentation publique le 18 janvier 2016 et, suite à l'enquête publique, a été adopté par la Cheffe du département du territoire et de l'environnement le 22 septembre 2016.



## - Commission de salubrité

La commission de salubrité a procédé au cours de cette année au contrôle de la bonne exécution de huit permis de construire qui ont été annoncés comme terminés. Ce nombre est supérieur à celui de l'année 2015, qui comptait quatre visites.

Pour les travaux effectués qui ne correspondent pas aux travaux autorisés, les permis d'utiliser ou d'habiter ne sont délivrés que de façon provisoire.

La commission se composait des membres suivants jusqu'au 30 juin 2016 :

Président	:	M.	Guy	TARONI	Conseiller municipal
Membres	:	M.	Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur civil
		M.	Daniel	DE JOFFREY	Maître ramoneur
		M.	Nicolas	GUDET	Architecte
		M.	Michel	JACCOUD	SIGE

La commission se compose des membres suivants à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

Président	:	M.	Jean-Marc	EMERY	Conseiller municipal
Vice-président	:	M.	Guy	TARONI	Géomètre
Membres	:	M.	Daniel	DE JOFFREY	Maître ramoneur
		M.	Nicolas	GUDET	Architecte
		M.	Michel	JACCOUD	SIGE
		M.	Cécile	BESSION	Médecin, sous réserve
		M.	Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur, sous réserve

## - Commission d'urbanisme

En application du règlement communal y relatif, la commission restreinte de l'urbanisme s'est réunie à une seule reprise en 2016.

La commission se composait des membres suivants jusqu'au 30 juin 2016 :

Président	:	M.	Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur civil
Membres	:	M.	Guy	TARONI	Conseiller municipal
		M.	Pierre	STEINER	Architecte
		M.	Luciano	GUIOT-BOURG	Architecte
		M.	Joël	BRÖNNIMANN	Architecte

La commission se compose des membres suivants à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

Président	:	M.	Guy	TARONI	Géomètre
Membres	:	M.	Jean-Marc	EMERY	Conseiller municipal
		M.	Joël	BRÖNNIMANN	Architecte
		M.	Xavier	DELGADO	Architecte
		M.	Alexandre	REPETTI	Ingénieur et aménagiste
		M.	Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur

## - Inspectorat des chantiers

L'inspecteur des chantiers, Monsieur Jean-Pierre Frei, sous contrat de travail avec la Commune de Vevey, exerce son activité pour l'ensemble des Communes du district selon une convention intercommunale.



Dans ce cadre, 1'853 contrôles de sécurité publique et de sécurité au travail ont été effectués au cours de l'année 2016, soit :

	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Veytaux	63	77	16	27	41	63
Total	1'853	1'520	1'436	1'388	1'533	2'050

L'inspecteur des chantiers a adressé, durant l'année 2016, 3'114 remarques orales et écrites aux directions de chantiers, architectes, contremaîtres et ouvriers.

	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Total	3'114	3'046	2'800	2'725	2'777	3'342

L'inspecteur relève que les contacts avec les architectes, ingénieurs, maîtres d'œuvre et entrepreneurs sont réguliers. Ils ont eu lieu notamment lors des 70 rendez-vous de chantiers (70 également en 2015).

En conclusion, le nombre de chantiers annoncés se répartit de la manière suivante :

	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Veytaux	10	19	8	8	11	20
Total	402	423	430	465	467	478

## 6.2 Service des travaux

### - Entretien des routes communales

Des entretiens courants ont été effectués, il s'agit :

- du remplacement de regards sur des chambres de visite des canalisations EU-EC (eaux usées et eaux claires) ;
- des travaux divers sur les infrastructures de récolte des eaux pluviales ;
- des réfections diverses de revêtement bitumineux ;
- de la suite de la réfection des barrières de sécurité à l'avenue de Chillon, entre l'immeuble Belvédère sur CFF et les escaliers de la gare.

### - Aribus de la halte de Grandchamp

Suite à un accident de la circulation intervenu en août 2015, un aribus provisoire a été installé, dans l'attente de la fourniture et de la pose d'un nouvel abri au début de l'année 2016.

### - Port du Clos de Chillon

Depuis l'été 2016, deux œuvres d'art d'un designer montreuisien sont exposées sur les quais, proche du kiosque, et ceci pour une durée indéterminée.

Par ailleurs, les entretiens courants ont été effectués.



### - Rives du lac

Des travaux importants de génie civil, pour la réfection des rives du lac, ont été entrepris au printemps 2016, en période de basses eaux. A noter que lors des années bissextiles le niveau du lac est encore plus bas que les années normales.



### - Installations de remontées mécaniques

Les entretiens courants ont été effectués.

### - Eclairage public

Outre le contrat d'entretien courant conclu avec la Romande Energie SA pour l'éclairage public, les dépenses de renouvellement et/ou d'extension de celui-ci ont été décidées pour l'objet suivant :

- le contrôle des lanternes, dont pour certaines, l'éclairage paraît insuffisant.

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre de l'offre LUMINIS, solution clé en main de la Romande Energie SA, qui comprend entre autres :

- la conception du projet de construction ;
- la pose des nouveaux luminaires, respectivement des mâts ;
- la dépose des anciens luminaires, respectivement des mâts ;
- la gestion et coordination de chantier ;
- la mise à disposition des machines et engins de chantier nécessaires à la réalisation des travaux (nacelle, camion-grue, char de pose de câbles, etc. ;
- la mise en sécurité du chantier ;
- la récupération des déchets ;
- les contrôles et mesures ;
- etc.

Par ailleurs, nous rappelons que le mandat confié à la Romande Energie SA portait sur l'établissement d'un Plan Directeur (PD) de l'éclairage public. La table des matières de ce document énumère les rubriques suivantes :

- les objectifs du PD et de l'éclairage public ;
- les principes d'éclairage d'une rue et les normes ;
- les contraintes techniques (tension, qualité, durée, etc.) ;
- le choix des sources lumineuses (LED, luminaires et mâts) ;
- la synthèse sur l'état de vétusté des installations ;
- des propositions d'amélioration et prochaines actions.

Les nouvelles lanternes étanches, avec des verres clairs, sont pourvues de lampes à halogénure métallique de 70W, avec une consommation de 90W.

Ces nouveaux luminaires garantissent une économie de 50W/luminaire, soit une économie annuelle de  $212'500 \text{ W/luminaire} = 212.5 \text{ kW/h} = \text{environ CHF } 43.00 \text{ par année par luminaire}$ .



## 7. TRANSPORTS

### 7.1 Mobilité – Développement durable

#### - Compagnie Générale de Navigation sur le Léman (CGN)

En 2016, nous avons enregistré une baisse des ventes de cartes CGN 1<sup>ère</sup> classe demi-tarif par rapport à 2015. En effet, seuls 6 plein tarifs (adultes) et 4 demi-tarifs ont été vendus (5 plein tarifs et 7 demi-tarifs en 2015). Pour rappel, la CGN ne reverse aucune commission aux Communes.

En 2016, la CGN a reconduit des offres spéciales, ce qui contribue certainement à la baisse des ventes des billets au guichet du Greffe. De plus, l'augmentation des prix entre 2015 et 2016, passant de CHF 45.00 à CHF 49.00 (plein tarif) et de CHF 22.50 à CHF 24.50 (demi-tarif) peut également être une des conséquences de cette baisse.

#### - Vélo en libre-service

Dans le cadre du développement général, la Municipalité a poursuivi l'étude de mise en place de stations vélos en libre-service, entre Vevey et Villeneuve. Elle souhaite proposer une solution viable et intéressante.

#### - Bus du Petit Prince

Pour l'année 2016, le nombre de billets vendus est en hausse par rapport à 2015. Il y a eu 7'938 billets vendus à CHF 5.00 (4'926 en 2015, 5'345 en 2014, 5'026 en 2013, 6'603 en 2012).

Cette augmentation de la fréquentation a permis de réduire le montant de la participation communale à CHF 461.95 pour 2016, contre CHF 539.00 en 2015. Pour rappel, cette participation est calculée selon la population pondérée, soit le nombre d'habitants (854 au 31 décembre 2015) et le coefficient de desserte (0.75 pour Veytaux).

#### - Bus du Marché

Les horaires en 2016 restent inchangés par rapport à 2015, soit :

<u>Trajet aller :</u>		<u>Trajet retour :</u>	
08h55	Collonge-Chantemerle	11h10	Montreux-Place du Marché
08h56	Collonge-Veraye	11h16	Collonge-Chantemerle
08h57	Veytaux-Place du Village	11h18	Collonge-Veraye
09h02	Montreux-Place du Marché	11h20	Veytaux-Place du Village

Le prix de la course reste également inchangé, soit CHF 3.00 (CHF 2.20 avec le demi-tarif CFF). Par contre, le montant de la course facturé à la Commune de Veytaux par les VMCV a augmenté ; il s'élève à CHF 138.00/course, contre CHF 136.00 en 2015.

	2016	2015	2014
Nombre d'utilisateurs	367	310	318
Trajet « aller »	162	128	138
Trajet « retour »	205	182	180
Coût par utilisateur en CHF	21.12	24.64	24.02
Solde à charge de la Commune en CHF	3'875.04	3'818.88	3'818.88





### - **Cartes journalières CFF**

Sur la base de la convention signée le 14 décembre 2012 avec la Commune de Montreux, la Commune de Veytaux met à disposition de ses habitants des cartes journalières vendues par Montreux-Vevey Tourisme. Les frais d'acquisition et de gestion administrative des cinq cartes journalières sont pris en charge par les Communes de Veytaux pour 1/5<sup>ème</sup> et Montreux pour 4/5<sup>ème</sup>.

En 2016, la participation à la perte pour la Commune de Veytaux s'élève à CHF 1'134.00, contre CHF 1'479.00 en 2015. Cela représente ente le 1/5<sup>ème</sup> des 162 cartes invendues sur les 1'830 cartes mises à disposition pour Montreux et Veytaux.

### - **Etude de fusion des transports publics VMCV et Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR)**

Le projet de fusion (débuté en 2013) des entreprises Montreux-Vevey-Riviera Transports SA (transports par rail) et VMCV SA (transports par route) peine à avancer.

Le groupe de travail se rend compte que ce projet ne pourra pas aboutir en raison des intérêts de certains actionnaires. Par contre une plate-forme pourrait être créée, pour que la communication puisse circuler entre les différents partenaires et le politique.

Ainsi, les démarches s'orientent plutôt sur la création d'une plate-forme, dans laquelle les différents partenaires seraient représentés. Pour les VMCV, ce sont les Communes qui décident et les actionnaires pour le MVR.

### - **Semaine européenne de la mobilité**

A l'instar des années précédentes, notre Commune a participé à la semaine européenne de la mobilité qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre 2016. A cette occasion, le Canton de Vaud et de nombreuses Communes partenaires sensibilisent les personnes à la mobilité durable : promotion des transports publics, de la marche, du vélo ou encore du covoiturage.

### - **Développement durable**

Suite à l'adoption par le Conseil communal de la création d'un fonds pour le développement durable, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Municipalité a accordé en 2016 deux subventions pour la pose de capteurs solaires et de cellules photovoltaïques, d'un montant total de CHF 5'205.00, deux subventions avaient également été octroyées en 2015 pour un montant de CHF 2'946.00.

## **8. ECOLES – INSTRUCTION PUBLIQUE**

### - **Cursus scolaire et HarmoS**

Pour une meilleure compréhension des abréviations ci-dessous H (HarmoS) – P (primaire) – S (secondaire) – RAC (raccordement), nous rappelons que dans le Canton de Vaud, l'école obligatoire se déroule sur onze années d'études, réparties en deux degrés : le degré primaire et le degré secondaire I. Le degré primaire dure huit ans répartis en deux cycles de 4 ans, nommés premier cycle primaire (cycle 1) et deuxième cycle primaire (cycle 2). Le degré secondaire I (cycle 3), d'une durée de 3 ans, aboutit à un certificat d'études marquant la fin de la scolarité obligatoire. Conformément à la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les enfants font leur entrée à l'école obligatoire à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet. Les deux premières années du premier cycle constituent l'école enfantine.



## 8.1 Enseignement primaire et secondaire

*(Tiré du rapport de gestion de l'établissement primaire et secondaire de Montreux-Est)*

### - **Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est**

Le fonctionnement pédagogique et organisationnel de l'école vaudoise en matière d'enseignement, de grille-horaire ou de programme scolaire, est placé sous la responsabilité cantonale via le Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture. Seules les activités extrascolaires (activités culturelles ou sportives, camps par exemple), l'encadrement en dehors des cours (devoirs surveillés, restaurant ou accueil de midi) et la logistique (gestion des bâtiments, transports des élèves) sont de compétence communale. Ce rapport ne présentera donc que les tâches relevant exclusivement de la responsabilité des Communes.

### - **Direction et secrétariat**

Le Directeur, les enseignants et le personnel administratif (sauf les apprentis) sont des employés cantonaux. Le personnel est composé comme suit :

- 1 Directeur
- 6 Doyens
- 4 Employées d'administration
- 2 Apprentis
- 1 MPC

### - **Transports scolaires**

Le déplacement des élèves, de leur domicile à l'école, est assuré, pour ceux qui les utilisent, par les entreprises de transports publics et par le service communal du bus scolaire pour ceux qui habitent des lieux éloignés et mal desservis par les transports publics.

346 abonnements ont été délivrés, dont 35 pour Veytaux.

Le bus scolaire est loué à l'entreprise Goldenpass (MOB). En revanche, le chauffeur est engagé par la Commune de Montreux et les abonnements aux ayants-droits payés par elle.

Des transports sont également organisés pour les activités sportives au stade de la Saussaz, à la piscine de la Maladaire et pour les leçons de gymnastique au Pierrier.

### - **Restaurant scolaire et accueil de midi**

Dès le secondaire, un restaurant scolaire offre à midi (à un tarif réduit) des repas chauds et équilibrés aux élèves qui n'ont pas la possibilité de rentrer à leur domicile à midi, en raison de l'inadéquation des horaires des transports publics avec ceux de l'école ou de l'impossibilité des familles de les accueillir.

Au primaire, le développement des accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS) a permis de répondre aux besoins des familles, dont les parents travaillent.

### - **Devoirs surveillés**

Pour le secondaire, à l'issue des repas, les élèves sont pris en charge par une structure de devoirs surveillés. Les écoliers, ne prenant pas le repas de midi au restaurant scolaire, bénéficient également de cette prestation qui est répétée en fin de journée scolaire pour ceux qui en ont besoin, particulièrement les primaires.



### - **Journées de ski et camps**

Réservées aux classes de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, les journées de ski, organisées aux Rochers-de-Naye sur deux jours, permettent aux élèves de se préparer aux camps d'une semaine auxquels ils participeront dès le secondaire. Les activités sportives d'un camp sont placées sous la responsabilité d'un chef sportif (maître EPH), secondé par une équipe de moniteurs engagés par la Commune.

Le prix de revient moyen par élève et par jour s'élève à CHF 79.85. La participation des parents est de CHF 40.00 pour les deux jours, le solde étant pris en charge par la Commune.

Toutes les classes des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> HarmoS ont participé à un camp de ski.

Des journées à ski ont été organisées pour les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> qui ont eu lieu dans les stations des Alpes vaudoises.

### - **Après-midis sportifs et joutes**

Des après-midis sportifs permettent aux élèves de pratiquer des disciplines sportives différentes, notamment la course d'orientation, l'athlétisme, le triathlon, ainsi que des sports d'équipe comme le volley, le basket, le foot en salle, etc.

Tous les élèves de 7<sup>e</sup> année passent un test de natation dont les résultats permettent d'établir la liste des enfants astreints aux cours d'appui de natation.

### - **Activités culturelles**

Différents spectacles et activités sont proposés aux élèves, soit à l'initiative de la direction, soit à celle des enseignants. Ces activités se font en collaboration étroite avec des partenaires culturels locaux (le « Monteux Comedy Festival » par ex.) ou extérieurs. Les élèves visitent des expositions, assistent à des spectacles ou participent à des conférences. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et ne donne qu'un aperçu de ce qui a été mis en place :

- Activités PAM (Prévention des Accidents par Morsures de chien) (3H & DEP)
- Visites EMS de Montreux (1P – 2P)
- Cinéma : « Le dîner de cons » (11H et 12H).
- Cinéma : « Un homme à la hauteur » (9H et 10H).
- Cinéma « Le Bon Gros Géant » (7P-8P).
- Cinéma « Le Prophète » (5P-6P).
- Spectacle « Loup y es-tu ? » (1P-4P).
- Montreux Ton Talent
- Montreux Art Gallery (DEP).
- SATOM (1P - 6P)

### - **Education sexuelle**

Des cours ont été dispensés aux élèves des classes de 3H, à raison de deux séances. Ils ont été donnés par les animatrices du Centre médico-social Profa. Ces cours ont également concerné les élèves de 4H, 6H, 8H, 10H et 11H.

Des séances d'information destinées aux parents se sont déroulées en octobre et en novembre.



## - **Education routière**

Le programme de l'éducation routière a été donné à toutes les classes enfantines (2 périodes) et de 3H et 4H (1 période), ainsi qu'aux classes de 8H. De même, les classes secondaires, de la 9H (1 période) à la 11H (2 périodes), en ont bénéficié.

Pour les classes de 7H, c'est le traditionnel « jardin de la circulation » qui a eu lieu dans les sous-sols du 2m2c.

## - **Prévention des délits**

Les spécialistes de Police Riviera, mandatés par le Canton, sont intervenus dans les classes de 8H, à raison d'une période, pour aborder la prévention des délits.

## - **Conseillère Ecole-Famille**

Dès la rentrée scolaire 2016-17, chaque établissement a sa propre conseillère. L'Établissement de Montreux-Est a engagé Madame Nicole Buschini.

Les problématiques soulevées sont les mêmes que les années précédentes (élève en souffrance dans son milieu scolaire et familial). Ces demandes proviennent essentiellement des directions d'établissement, des enseignants, des infirmières scolaires et des Services de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire (PPLS), mais aussi d'autres services de la région de manière de plus en plus large (SPJ, Appartenances, CSP, etc.). Le nombre de dossiers (59) est quasiment similaire à l'année dernière.

## - **Service de Santé Scolaire**

Le service de santé scolaire est assuré par deux infirmières, à temps partiel, en collaboration avec un médecin scolaire.

### **8.2 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux**

L'APEMS accueille les élèves des collèges de Veytaux et de Collonge de 12h00 à 14h00, 4 jours par semaine. La Commune de Montreux assure la complète gestion de ce service. Néanmoins, la Commune de Veytaux, ayant décidé de maintenir le prix du repas à CHF 12.50/jour par enfant, rembourse la différence aux parents veytausiens, sur présentation des récépissés de paiement.

Sur l'année 2016, la fréquentation de l'APEMS a été de 27% par les écoliers veytausiens (695 repas), et de 73% par ceux de Collonge (1'890 repas), contre 354 (Veytaux) et 741 (Collonge) en 2015.

### **8.3 REME (Réseau Enfance Montreux & Environs)**

Font partie du réseau les Communes de Montreux, Veytaux, la Fondation d'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs (FACEME), la Structure d'accueil familial de jour et les Jardins d'enfants de Montreux. Ces deux dernières entités étant entièrement de compétence communale.

Le REME bénéficie des subventions annuelles de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) et des Communes de Montreux et de Veytaux, basées sur les données budgétaires de chaque structure et les objectifs annuels de développement du réseau. 8 enfants de Veytaux ont été accueillis dans des structures d'accueil préscolaire.

La structure de coordination d'accueil familial de jour de Montreux et Veytaux compte 63 (66 en 2015) accueillant/es en milieu familial (AMF) à fin 2016. 514 (495 en 2015) enfants ont été placés pour 212'675 (201'007 en 2015) heures de gardes effectuées. 9 enfants de Veytaux ont été placés en accueil familial de jour et notre Commune ne compte qu'une accueillante en milieu familial.



## **8.4 CET (Conseil d'Établissement)**

Le Conseil d'établissement (CET) a été formé au moment de la disparition des commissions scolaires, pour créer une nouvelle interface indispensable à l'insertion de l'école dans la vie locale.

Dans cette perspective, le CET veille à favoriser l'échange d'informations et de propositions entre les autorités locales, la population, les parents, les élèves, les enseignants et le Conseil de direction.

En outre, il permet une collaboration étroite avec le Conseil de direction dans les domaines relevant de la compétence des Communes, en particulier pour la mise en œuvre de décisions touchant à la vie de l'établissement.

### **- Rôle du Conseil d'Établissement**

Régi par la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) et un règlement spécifique, l'un des rôles essentiels du CET est d'appuyer la direction, les enseignants et les autorités dans l'accomplissement de leur mission. Dans cette perspective, il favorise l'échange d'informations et de propositions entre les différents partenaires concernés.

Il peut notamment proposer des mesures en matière de prestations communales, comme les transports, les réfectoires ou l'accueil des écoliers, les devoirs surveillés. Il peut également se prononcer sur les programmes d'activités culturelles et sportives, ou donner un avis quant aux projets de constructions ou transformations de locaux scolaires.

### **- Composition du Conseil d'Établissement Montreux-Veytaux**

Représentant-e-s des autorités communales

- Mme Jacqueline PELLET, Conseillère municipale à Montreux, en charge des écoles, Présidente
- Mme Christine CHEVALLEY, Syndique de Veytaux, en charge des écoles, vice-Présidente
- Mme Viviane SCHWEIZER-RONNERSTRÖM, Conseillère communale à Veytaux
- 3 Conseillers communaux de Montreux

Représentants des parents d'élèves fréquentant les établissements

- 6 parents, dont 2 de Veytaux

Représentants des professionnels actifs au sein des établissements

- M. Gérald FANKHAUSER, Directeur Montreux-Ouest
- M. Pierre STEFFEN, Directeur Montreux-Est
- 4 enseignants

Représentant-e-s des milieux et organisations concernés par la vie des établissements

- Mme Aline OBERSON, Conseillère écoles-familles
- Mme Nicole BUSCHINI, Conseillère écoles-familles
- Mme Geneviève MONTICELLI, Professeur de musique
- Mme Céline CORNAZ, Enseignante
- Mme Sabine MONNET, Directrice de l'UAPE Scoubidou
- Mme Martina SCHMIDT, Pasteure
- M. Simon SMITH, Chef de service SFJ
- M. Fabrice STAUB, Membre du Club de Montreux-Natation



Le CET s'est réuni à quatre reprises en 2016. Les plans de mobilité scolaire (PMS) pour les collèges de Verney, Chernex, ainsi que des recommandations pour le collège de la rue de la Gare 33 ont été finalisés. Le groupe des parents a présenté à trois reprises ses activités aux parents des élèves des établissements scolaires montreusiens. Le CET a également traité diverses problématiques en lien avec la vie scolaire locale.

## 9. PREVOYANCE ET AIDES SOCIALES

### - Course des Aînés

Le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016, quarante aînés, emmenés par Madame Christine Chevalley, Syndique, et Madame Camille Mazzilli, apprentie, ont pris le car pour une course surprise, comme les années précédentes.



Cette année, nos aînés se sont rendus à la Chapelle d'Abondance, tout d'abord en bateau à Evian où une visite guidée de la ville était organisée. Après le repas de midi au restaurant les Cornettes, nos aînés ont terminé leur sortie par une visite guidée de l'Abbaye d'Abondance. A l'instar des années précédentes, la journée s'est très bien déroulée, dans la joie et la bonne humeur, malgré un petit problème technique du car. Il est à relever que cette journée conviviale, tout comme la



Fête de Noël, sont des moments d'échanges extrêmement chaleureux et agréables, appréciés par tous les participants.

### - Halte-Jeux « Le Toboggan »

La halte-jeux de Veytaux accueille les enfants dès 30 mois, trois jours par semaine, les mardis, jeudis et vendredis, de 8h45 à 11h45. Cette structure est purement communale, les horaires d'ouverture ne lui permettant pas de faire partie du Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) ; elle ne dépend donc pas de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE). Il est à relever que cet accueil répond à un réel besoin, notamment en cas de dépannage.

Chaque année, au Marché aux fleurs de Veytaux, cette structure tient un stand de pâtisseries gracieusement fournies par les parents, et propose également des saucisses grillées. Le bénéfice de cette journée permet de financer diverses activités tout au long de l'année.

## 10. PARCS ET JARDINS – SERVICES INDUSTRIELS ET ASSAINISSEMENT

### 10.1 Service de voirie, parcs et jardins

#### - Organisation du service

- En référence au préavis No 10/2016, adopté par votre Conseil le 16 juin 2016, la Commune a fait l'acquisition d'un véhicule supplémentaire de voirie, de type « Kyburz » (scooter électrique) avec remorque, de fabrication suisse, pour effectuer les travaux de nettoyage et vidage des poubelles du domaine public communal. Ce véhicule vient en remplacement du mono-axe « Rapid », muni d'une remorque, qui a été conservé et utilisé pour le déneigement des trottoirs (lame à neige et fraiseuse), le balayage/aspirateur et le broyage de branches.





- D'autre part, il a été procédé au remplacement des portes du garage de la voirie, par une porte unique et automatique, qui facilite l'accès au local.

#### - **Equipe communale**

- Monsieur James Ferro, apprenti agent d'exploitation, a travaillé trois semaines à la Commune de Villeneuve dans le cadre d'un échange d'apprentis. Nous avons accueilli Monsieur Jetmir Hebibi pendant cette période, lui-même apprenti agent d'exploitation à la Commune de Villeneuve.
- Le service a employé deux jobs d'été et pris en stage les candidats au poste d'apprenti agent d'exploitation en vue de l'engagement d'un nouvel apprenti pour la rentrée d'août 2017.
- Des cours, stages, formations, visites ont ponctué l'année.
- Monsieur Albin Masson, Chef du service, a participé à la journée technique de l'ARCV (Association romande des chefs de voirie)

#### - **Voirie**

##### Travaux courants

Nettoyage des trottoirs et des routes, des WC publics, des fontaines, vidage des poubelles publiques fauchage des talus et parcelles, entretien des chablis et dépotoirs, des bancs publics, le déneigement et le salage.

#### - **Espaces verts**

##### Travaux courants :

Entretien et plantation de massifs de fleurs et arbustes, bacs, pelouses, haies et arbres. L'année a été marquée par de fortes attaques de Pyrales sur les buis, il a été procédé à de nombreux arrachages de ces derniers.

##### Événements ou implications particulières :

Deux sculptures de Monsieur D. Sallin, designer, à Montreux, agrémentent le quai Alfred Chatelanat. Elles ont été mises en place par le service, sous la direction de l'artiste.



Le service, en collaboration avec celui des forêts et les écoles enfantines de Veytaux a réalisé la décoration devant la maison de Commune, avec les petits cochons de bois et les chouchous.



Le Chouchou de Veytaux salé, sucré, cuit ou encore cru, les recettes ne manquent pas pour apprêter notre chouchou. Originaire du Mexique, on le trouve aussi aux Antilles, en Guyane, à La Réunion, à l'île Maurice, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie, en Haïti, en Louisiane, au Maghreb, au Brésil, à Madagascar, en Inde, en Nouvelle-Zélande, en Australie, en Colombie, au Honduras, au Guatemala, au Salvador, au Panama et aujourd'hui à Veytaux.

Le service décore et fleurit la maison de Commune et les salles pour des événements particuliers.

## 10.2 Cours d'eau et fontaines

### - La Céphise

En collaboration avec la Commune de Villeneuve, des travaux d'entretien importants ont été réalisés dans le lit du ruisseau.

## 10.3 Cimetière

### Événements ou implications particulières

La restauration du toit du columbarium, le changement des tuiles cassées et la pose de cuivre ont été effectués par l'équipe une fois les travaux de consolidation de la pile d'autoroute terminés.

La pergola a été refaite à neuf avec du mélèze de la Commune.



### Travaux courants

Creuse de tombes et inhumations, entretien et/ou plantation des tombes sous contrat, gestion administrative et entretien général du cimetière.

## 10.4 Vigne communale

Sous la direction de notre vigneron-tâcheron, l'équipe de la voirie et espaces verts a procédé aux divers travaux d'entretien de la vigne (taille, palissage, ébourgeonnage, effeuilles, cisailage, traitements). La récolte a produit 490 kg de raisin sondés à 86° Oechsle.

## 10.5 Gestion des déchets

Trois containers semi-enterrés ont été posés sur la parcelle des FMHL (Forces Motrices Hongrin-Léman SA) juste en dessous du chalet communal le « Grenier », ceci en remplacement des installations de La Taluse. Sont ainsi collectés les verres, les papiers/cartons et les incinérables. Une benne pour les déchets verts est aussi à disposition.





## Quelques quantités

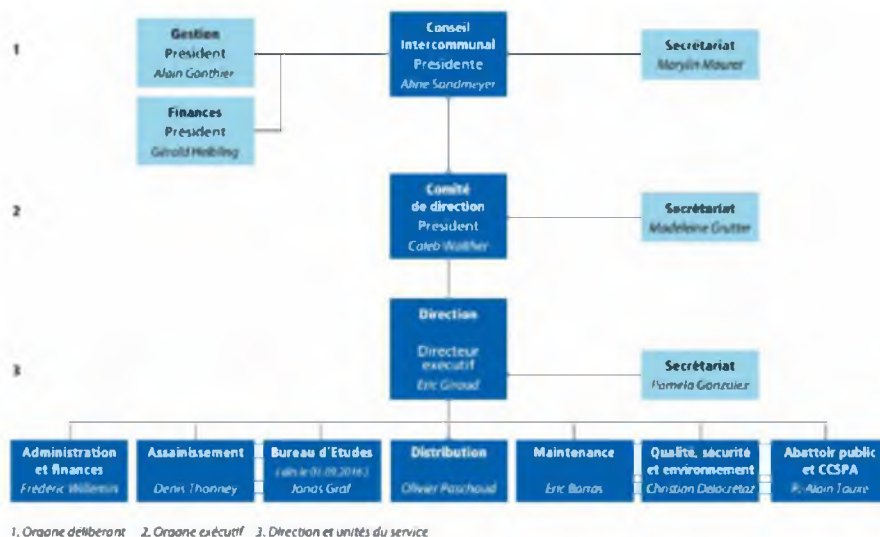
Types de déchets	Quantités	Kg p/hab	Traitement	Transporteur
Ordures ménagères	105.90 to	124.58 kg	SATOM, Monthey	Commune de Montreux
Objets encombrants	20.80 to	24.47 kg	SATOM, Monthey	Commune de Montreux
Déchets compostables	76.90 to	90.47 kg	SATOM, Monthey	Chevalley Transports
Papier + carton	74.36 to	87.48 kg	RETRIPA, Crissier	Commune de Montreux
Verre mélangé	22.67 to	26.67 kg	VALORMAT, Villeneuve	Chevalley Transports
Ferraille	9.74 to	11.46 kg	Birchler, Villeneuve	Commune de Montreux
Huiles usées	411 lt	0.48 lt	SIGE	Commune de Montreux

## 10.6 Services industriels

### Service Intercommunal de Gestion (SIGE)

(Tiré du rapport de gestion du SIGE. Ce dernier peut être consulté sur le site <http://www.sige.ch/>)

#### - Structure opérationnelle du SIGE au 01.07.2016



#### - Comité de direction

C'est une équipe partiellement renouvelée qui compose le Comité de direction du SIGE pour la législature 2016–2021. Pour la Commune de Vevey, M. Lionel Girardin succède à M. Jérôme Christen. Pour la Commune de la Tour-de-Peilz, M. Olivier Martin reprend le siège occupé par Mme Taraneh Aminian. Enfin, pour les Communes d'Amont, M. Gérald Gygli de Saint-Légier succède à M. Jean-Marc Emery de Veytaux.



## - Conseil Intercommunal

### Législature 2011-2016

<u>Délégation</u>	<u>Membres</u>	<u>Suppléants</u>
Fixe	Mme Christine CHEVALLEY	M. Laurent CROSET
Variable	Mme Aline SANDMEYER M. Arnaud REY LESCURE	M. Jean-Luc PUENZIEUX M. Pierre-Yves SAUVAGEAT

### Législature 2016-2021

<u>Délégation</u>	<u>Membres</u>	<u>Suppléants</u>
Fixe	M. Arnaud REY LESCURE	M. Philippe ANDLER
Variable	M. Jean-Luc PUENZIEUX Mme Aline SANDMEYER	Mme Diana HOLLAND Mme Francine JORDAN
Bureau pour 2016	<u>Présidence</u> Mme Aline SANDMEYER	<u>Vice-Présidence</u> M. Jacques DEVENOGE (La Tour-de-Peilz)

C'est sur la base des anciens statuts du SIGE, approuvés par le Conseil d'État le 10 décembre 2001, que la composition du Conseil intercommunal a été déterminée pour la législature 2016–2021. Comprenant désormais 50 délégués fixes et variables ainsi que 50 suppléants, le nouveau Conseil intercommunal du SIGE a été installé par le Préfet du District Riviera–Pays-d'Enhaut le 4 juillet 2016.

Le 30 juin 2016, le nouveau Règlement intercommunal sur la distribution de l'eau (préavis 16/02) est accepté à l'unanimité par le Conseil intercommunal.

Après plus de deux ans de travaux, dont une longue phase de consultation des exécutifs et législatifs communaux, la révision des statuts du SIGE, pourtant acceptée par le Conseil intercommunal le 29 octobre 2015, échoue le 23 mars 2016 devant les législatifs des Communes de Montreux et de La Tour-de-Peilz après avoir été acceptée par les huit autres législatifs des Communes membres. Finalement, le 22 décembre 2016, les nouveaux statuts du SIGE, expurgés des modifications requérant l'approbation à l'unanimité des dix législatifs des Communes membres, sont approuvés (préavis 16/08).

En outre, l'année sociale 2016 a été marquée par un changement important à la tête de l'Unité Bureau Technique, dont le responsable, M. Pierre Huck, a quitté ses fonctions après 23 années de collaboration au sein du SIGE, pour une retraite méritée. A la suite de son départ, une nouvelle unité a vu le jour sous la dénomination « Bureau d'Etudes ». Cette entité a permis le regroupement des ingénieurs et dessinateurs projeteurs des différents domaines d'activité du service. Cette mise en commun des compétences d'ingénierie permet l'harmonisation des pratiques et procédures, ainsi qu'un meilleur partage des compétences, sous la conduite du nouveau responsable d'unité, M. Jonas Graf, entré en fonction le 1er septembre 2016.

## - Le SIGE

- fournit et distribue de l'eau de boisson et l'eau nécessaire à la défense incendie aux Communes de Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Port-Valais, Vevey et Veytaux ;
- fournit à des tiers, publics ou privés, l'eau de boisson par contrat de droit administratif ou privé ;



- traite les eaux usées des Communes membres du SIGE et d'associations de Communes (Villeneuve, Rennaz, Chessel, Noville et Roche, Communes regroupées au sein d'EPUDEHL. Puidoux, Rivaz, St-Saphorin et Chexbres, Communes regroupées au sein de l'ACPRS ainsi que la Commune de Châtel-St-Denis) ;
- exploite l'Abattoir public de Clarens ainsi qu'un centre de collecte des sous-produits animaux (CCSPA) ;
- assure pour le compte des Communes l'exécution de tâches spéciales telles que le nettoyage du lac et le contrôle des citernes, et assure la coordination de la collecte des déchets spéciaux ménagers.



- **En chiffres, la distribution de l'eau potable, ce sont**

- 9.9 millions m<sup>3</sup> livrés ;
- 6.1 millions de m<sup>3</sup> consommés par les ménages et l'industrie ;
- 71'182 habitants desservis par l'eau du service ;
- 42 paramètres de qualité de l'eau potable déterminés en moyenne chaque jour de l'année.

- **Mais aussi**

- 29 sources en service et plus de 3 km de galeries de captage ;
- 355 km de canalisations ;
- 30 réservoirs d'un volume total de 34'402 m<sup>3</sup> ;
- 19 stations de pompage ;
- plus de 3'300 vannes réseau (à l'extérieur des ouvrages).

- **L'assainissement, ce sont**

- 16 collecteurs soit 45.6 km sur le réseau de Montreux ;
- 23 collecteurs soit 31.4 km sur le réseau de Vevey ;
- 3 stations d'épuration ayant traité 13.4 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées ;



- 19 stations de pompage, 5 stations de relevage ;
  - une production de 1.7 millions Nm<sup>3</sup> de biogaz en 2016.
- **L'abattoir, ce sont**
- plus de 1'900 tonnes de viande préparée à Clarens;
  - plus de 28'000 animaux abattus ;
  - 139 tonnes de sous-produits animaux traités pour le compte des Communes au sein du centre de collecte des déchets et sous-produits animaux.
- **Valorisation environnementale**

En matière environnementale, le SIGE a pu maintenir sa certification selon la norme ISO 14001 (Management environnemental), démontrant une nouvelle fois son engagement permanent en matière de protection de l'environnement.

En 2016, la consommation électrique globale du SIGE se monte à 8'083'724 kWh, consommation similaire à l'année précédente. Dans ce contexte, on peut relever que pour les trois stations d'épuration du SIGE ainsi que la station de pompage et de traitement d'eau du Lac des Gonelles, un processus d'audit énergétique des grands consommateurs d'énergie au sein du SIGE a été lancé.

Celui-ci s'inscrit dans le cadre du programme cantonal 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

- **Biogaz**

En matière de production d'énergie renouvelable au sein du SIGE, c'est la production de biogaz issue du processus de digestion des boues d'épuration qui est la plus prépondérante ; en 2016, elle a encore augmenté par rapport aux années précédentes. Ceci est le fruit de plusieurs optimisations apportées par l'exploitant au processus de digestion, contribuant ainsi à une meilleure digestion. En bout de chaîne, la quantité de boues déshydratées transportées pour incinération à la SATOM s'en trouve réduite.

- **Plan de mobilité douce**

Faisant preuve d'exemplarité en matière de protection de l'environnement dans une logique de développement durable, le SIGE a décidé de lancer l'étude d'un plan de mobilité ayant notamment pour objectif de :

- réduire l'impact des déplacements professionnels et pendulaires
- gérer plus efficacement la flotte des véhicules professionnels.

Les principaux axes des plans d'actions qui découlent de quelques constats visent d'une part à optimiser l'utilisation des véhicules de service et d'autre part à réfléchir à des modes de transports alternatifs dans la mesure du possible, compte tenu du contexte spécifique du SIGE.

- **Energie photovoltaïque**

Grâce à ses trois sites de production d'énergie photovoltaïque (La Veyre, St-Pierre, Pierrier), le SIGE a été à même de produire 293'839.8 kWh. Ceci correspond environ à la consommation de 74 ménages.

Cette part d'autoproduction d'énergie électrique dans la consommation d'électricité globale du SIGE est de 3.2% en 2016. Cette dernière est supérieure à la part photovoltaïque dans la consommation électrique de la Suisse qui est de l'ordre de 2.1%.



En conclusion, le SIGE a encore des défis importants à relever notamment en matière énergétique en diminuant sa consommation globale et en augmentant sa production d'énergie verte là où cela est techniquement et économiquement envisageable. Il démontre toutefois, par ses multiples actions, qu'il recherche l'amélioration constante de ses impacts environnementaux.

#### - **Solidarité**



De 2009 à 2015, le SIGE a financé pour un montant de CHF 1'400'360.55 un projet de solidarité visant à approvisionner en eau potable des écoles et centres de santé au Bénin (projet EPECS). A quelques mois de la clôture du projet prévue en septembre 2017, une brève rétrospective, se trouvant dans le rapport de gestion, retrace les principales réalisations effectuées, leur impact sur les populations visées et les difficultés rencontrées.

Cette rétrospective permettra non seulement de confirmer la pertinence de ce type d'action de solidarité à l'échelon local mais également de prendre conscience de l'importance des besoins à l'échelle d'un pays, a fortiori d'un continent, que ce soit en matière d'approvisionnement en eau potable ou d'assainissement.

L'étude d'impact lancée en 2013 a mis en évidence des difficultés dans certaines Communes à assurer l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'eau potable, en raison notamment d'une perception lacunaire des redevances liées à l'utilisation du réseau d'eau. Un effort tout particulier a donc été porté au suivi des projets réalisés ainsi qu'à la mobilisation et à la responsabilisation de l'ensemble des partenaires locaux impliqués. Il s'agissait en particulier de dynamiser la veille citoyenne dans le secteur de l'eau potable au niveau communal et d'autre part de contribuer à l'existence de relations fonctionnelles entre les acteurs clés du service public de l'eau représentés par les mairies, les délégués et les artisans réparateurs.

Au terme d'un cycle de plus de sept ans, le SIGE s'est retiré du projet EPECS après avoir cofinancé de nombreux forages et mini-réseaux d'eau. Les besoins étant toujours immenses que ce soit en matière d'approvisionnement en eau potable ou d'assainissement, le SIGE étudie d'autres formes de partenariat afin de continuer à venir en aide aux plus défavorisés, dans une démarche de solidarité.

#### - **Renouvellement de conduite à l'avenue de Chillon**

Suite à plusieurs fuites, l'unité distribution a renouvelé les anciens tronçons de conduites en acier 100 mm de 1911, en acier 125 mm de 1933 et en fonte 100 mm de 1940 par une conduite en polyéthylène 200 mm à l'avenue de Chillon sur une longueur de 1'013 m. Il a fallu composer avec l'intense trafic routier et l'important flux de touristes accédant au château de Chillon. Il est à relever qu'il était temps de changer la conduite car de nouvelles fuites se sont produites durant le chantier.



Veytaux – Avenue de Chillon – Pose d'une nouvelle conduite PE 200 mm



## **Unité abattoir public et CCSPA (Centre collecte produits sous-alimentaire)**

### **- Rapport sur le contrôle des viandes**

Le service vétérinaire de l'Abattoir de Clarens a procédé à l'examen de 28'096 animaux abattus, appartenant aux espèces bovines, porcines, ovines, caprines et équinnes. Cela représente une baisse de 3% par rapport à 2015, causée par la diminution de l'abattage d'agneaux pour Micarna (-10%). Une augmentation de l'abattage des bovins (+11%), et de porcs (+3%), compense légèrement la situation et permet ainsi une augmentation de 4.6% du tonnage global.

Le contrôle des animaux avant l'abattage a conduit à la mise en « abattage sanitaire » de 33 animaux, selon l'ordonnance concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes (OAbCV).

En 2016, 14 animaux, essentiellement des bovins, ont fait l'objet d'analyses bactériologiques et chimiques (recherche de résidus d'antibiotiques en particulier). 17 animaux ont été déclarés impropres à la consommation et éliminés via le centre de collecte des sous-produits animaux (CCSPA), ce qui représente un taux de 0,6 animaux pour mille abattages (0,7 en 2015).

### **- Protection des animaux**

Prévus dans le cadre des dispositions légales en matière de protection des animaux, les systèmes d'étourdissement mis en place sur le site de l'Abattoir public de Clarens sont périodiquement testés, évalués et validés par l'ensemble des partenaires concernés. Afin d'identifier si des améliorations peuvent encore être apportées au dispositif actuel, une rencontre avec des responsables de la protection des animaux de l'OSAV (Office vétérinaire fédéral), accompagnés d'un expert allemand, grand spécialiste européen de la question, est planifiée pour début 2017.

### **- Assurance qualité**

L'audit ISO 22'000 du 14 juillet 2016 a confirmé la pertinence du système HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point : analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise). Aucune non-conformité majeure n'a été constatée. Il s'agissait d'un audit de surveillance qui sera suivi en 2017 par un audit de re-certification, étalé pour la première fois sur deux journées.

## **10.7 Egouts**

### **- Assainissement des eaux usées – Valeurs communales**

Au 31 décembre 2016, la valeur du collecteur à l'actif du bilan des comptes communaux s'élève à CHF 1.00. Conformément aux directives sur les financements spéciaux (recettes affectées), l'excédent des recettes de la section « 46 réseaux d'égouts, d'épuration » de CHF 141'722.69 a été attribué au fonds de réserve « 9280.46 réserve égouts », il s'élève à CHF 522'783.51 au 31 décembre 2016.

La révision du règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux ainsi que celle relative au système de taxation ont été acceptées par le Conseil Communal dans sa séance du 13 juin 2016. L'entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **- Révision du règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux – révision du système de taxation**

La révision du règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux, ainsi que celle relative au système de taxation, ont été acceptées par le Conseil Communal dans sa séance du 13 juin 2016. L'entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

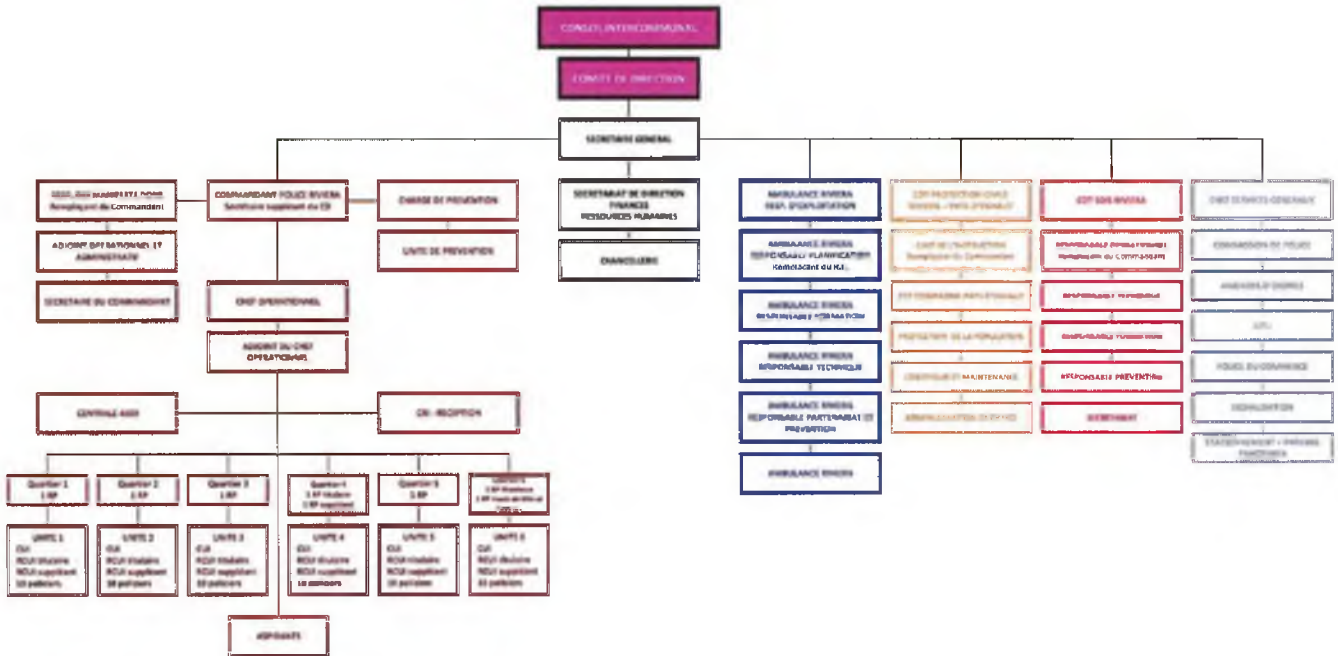


# 11. SECURITE

(Tiré du rapport de gestion de l'ASR. Ce dernier peut être consulté sur le site (<http://www.securite-riviera.ch>))

## 11.1 Association Sécurité Riviera (ASR)

### 11.1.1 Organigramme au 31 décembre 2016



### 11.1.2 Le Comité de direction

L'année 2016 a été marquée par les élections communales, respectivement par des changements au niveau du Comité de direction, puisque ce sont 6 nouveaux représentants de Commune qui l'ont rejoint au 1<sup>er</sup> juillet pour remplacer les sortants.

Ce nouveau Comité de direction tient tout d'abord à remercier chaleureusement les personnes qui, pour diverses raisons, l'ont quitté. Elles ont mis leurs compétences et leur vision à la disposition de notre Association et, par là-même, à la disposition des habitants et des visiteurs de la Riviera.

Le Comité de direction bénéficie d'une plate-forme sécuritaire régionale constituée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, par l'ensemble des corps de métiers actifs dans la sécurité civile opérant sur son territoire.

Placés sous un étendard unique, voulu par les autorités politiques à la fin des années 1990, nous sommes une organisation vivante – les lois, règlements et directives diverses nous le démontrent au jour le jour – qui doit être réactive et donc poursuivre la réflexion initiée par nos prédécesseurs. Mieux encore, au travers des nombreuses considérations qui ont animé le Comité de direction durant le deuxième semestre 2016, en partenariat avec les cadres de l'Association, nous avons tenté d'être proactifs. De nouvelles visions stratégiques ont été amorcées, notamment à propos de la succession de notre Secrétaire général, dont le départ est annoncé pour fin juillet 2017, et de celle du Commandant de Protection civile Riviera–Pays-d'Enhaut, qui nous quittera à la fin du premier trimestre 2017.



Par exemple, il souhaite mettre en place une culture d'entreprise orientée vers un service à la clientèle et apporter dès maintenant un soin particulier à la communication, tant externe qu'interne; dans ce sens, des rencontres avec les divers services ont déjà démarré et seront poursuivies dans les prochains mois.

Bien conscient que l'ASR évolue dans des contextes à périmètres variables, notamment en matière législative et en fonction des corps de métiers, le Comité de direction prend à cœur la défense des intérêts de notre région et des Communes membres. Il fera tout son possible pour se positionner clairement sur des projets de lois, de directives et de financement, de manière à sauvegarder autant que faire se peut une autonomie de notre région.

Le Comité de direction a tenu 12 séances et validé 115 propositions en 2016, parmi lesquelles :

- deux modifications du Règlement relatif aux taxes d'exploitation sur les débits de boissons alcooliques à l'emporter, aux émoluments de surveillance des établissements et aux dispositions relatives à la délivrance des permis temporaires (horaires des terrasses), ainsi que l'adaptation des Prescriptions relatives aux heures d'ouverture des établissements et au tarif des taxes de prolongation (horaires des terrasses et des discothèques)
- la modification du Règlement général de police intercommunal suite à l'introduction de la Loi sur les amendes d'ordre communales
- la mise en place des nouvelles autorités élues pour la législature 2016-2021
- le lancement des procédures de sélection des nouveaux Secrétaire général et Commandant de Protection civile Riviera-Pays-d'Enhaut
- l'engagement d'un nouveau Président de la Commission de police, Monsieur Pierre BLANC ayant atteint l'âge de la retraite
- l'acquisition de matériel balistique et d'un nouveau radar pour Police-Riviera
- l'acquisition de deux nouveaux logiciels de gestion (amendes d'ordre, contraventions et macarons, ainsi que finances et ressources humaines)
- le choix d'un système de paiement du stationnement par smartphone mis en œuvre au début 2017
- l'engagement de 7 aspirants pour l'Académie de Savatan (2017-2018)
- la nomination définitive de 22 collaborateurs
- le maintien, pour 2017, de l'échelle des traitements.

Le Comité de direction se plaît à relever les bonnes relations qui sont en place avec le Conseil intercommunal, lui aussi partiellement renouvelé, et les discussions constructives avec les différentes commissions. Il remercie sincèrement les membres de leur investissement et souhaite que perdure cet état d'esprit positif, basé sur le respect et la confiance réciproques.

#### 11.1.3 Composition du Conseil intercommunal (organe délibérant)

##### Législature 2011-2016

Président	M.	Christophe Ming, Vevey
Vice-Président	M.	José Espinosa, La Tour-de-Peilz
Représentants de Veytaux	M.	Igor Rinaldi, Conseiller municipal
	M.	John Grandchamp, Conseiller communal
Suppléante	Mme	Huguette Emery, Conseillère communale





## Législature 2016-2021

Président	M.	José Espinosa, La Tour-de-Peilz
Vice-Président	M.	John Grandchamp, Veytaux
Représentants de Veytaux	M.	Philippe Andler, Conseiller municipal
Suppléant	M.	Alexandre Koschevnikov, Conseiller communal

### 11.1.4 Composition de la Commission de gestion

#### Législature 2011-2016

Président	M.	John Grandchamp, Conseiller communal
Suppléante	Mme	Huguette Emery, Conseillère communale

#### Législature 2016-2021

Membre	M.	John Grandchamp, Conseiller communal
Suppléant	M.	Alexandre Koschevnikov, Conseiller communal

### 11.1.5 Amendes d'ordre

Au total 114'806 amendes ont été infligées en 2016, dont voici le détail pour la Commune de Veytaux :

Amendes	1'114
Domaine privé	2
Règlement de police	1
Dépassements de vitesse	335
Stupéfiants	5
<b>Total</b>	<b>1'457</b>

## **11.2 Police Riviera – Corps de police**

### Fonctionnement – Réorganisation de Police Riviera

Police Riviera est composée de près de 50% de l'effectif de l'Association Sécurité Riviera, représentant 113.7 postes de travail. Elle englobe le Centre de Régulation de l'Information (CRI), les 2 bases opérationnelles de Clarens et Vevey, la gestion des manifestations et la cellule Prévention.

La nouvelle organisation du Corps de police est entrée en force le 8 janvier 2016. Elle induit principalement un nouvel horaire pour les policiers en service irrégulier, qui a pour conséquence un renforcement des effectifs en journée, la prise de service de tous les policiers à la base opérationnelle de Clarens, ainsi que la désignation d'un Répondant de proximité suppléant pour le secteur de Vevey.

Il était en effet nécessaire d'adapter les structures opérationnelles, permettant d'augmenter la présence policière en journée et renforcer ainsi la visibilité et le contact avec la population. Il s'agissait également d'offrir aux collaborateurs des conditions de travail optimales ainsi que de nouveaux horaires, propices à la récupération et à la vie familiale.

C'est en effet dès le mois d'août 2014 qu'une analyse du fonctionnement de Police Riviera a été initiée avec l'ensemble des cadres. Ce processus, qui a généré de nombreux entretiens de service et séances de travail, a conduit l'Etat-major à élaborer des propositions au Comité de direction, en juin 2015, afin de dynamiser la structure opérationnelle.



Cette réorganisation a par ailleurs pu s'opérer grâce aux locaux laissés vacants à Clarens par Ambulance Riviera, suite à sa centralisation à la caserne de Béranges, à La Tour-de-Peilz.

Le Corps de police fonctionne aujourd'hui avec 6 unités d'intervention (police-secours) composées de 12 à 13 policiers chacune, ainsi que 8 répondants de proximité affectés chacun à un quartier d'environ 10'000 habitants. Ces répondants ont pour mission de prendre en charge des problèmes récurrents, non urgents, et de constituer un lien étroit entre les autorités, les acteurs de la vie locale (commerçants, associations), la population de leur secteur et l'Etat-major.

La cellule Prévention, composée de 5 policiers, dispense les programmes de prévention dans l'ensemble des classes de la Riviera et développe de nombreuses campagnes de prévention dans les lieux fréquentés par un large public. Cette cellule est également chargée des contrôles de vitesse.

Le CRI (24h/24), situé dans les locaux de Clarens, est administré par 8 policiers – dont 2 policières à 50% – et par 3 réceptionnistes/téléphonistes. Ce personnel gère toutes les demandes d'intervention, la régulation des appels téléphoniques au sein de l'organisation, ainsi que l'accueil du public à la réception. La réception de la base de Vevey est gérée, en journée, par 3 sous-officiers de police, ainsi que par des policiers en tournus 24h/24. Les deux bases opérationnelles de Clarens et de Vevey sont ouvertes au public 24h/24 – 365j/365.

Depuis le mois de septembre 2016, les Polices communales vaudoises ont intégré le Sous-Groupement Opérationnel Vaudois (SGOV) et effectuent des missions de maintien de l'ordre sous la conduite de la Police cantonale vaudoise. Police Riviera a ainsi apporté son appui lors de 10 engagements de ce type dans le Canton, par exemple en faveur de la Conférence internationale sur la Syrie à Lausanne et Genève.

A noter que les policiers sont formés à ces missions spécifiques durant la formation de base à l'Académie de police de Savatan. Ils suivent ensuite régulièrement des modules de formation continue dans ce domaine afin de maintenir les connaissances nécessaires.

### **11.3 Ambulance Riviera**

#### Organisation générale

##### – Structure

Les moyens de secours d'Ambulance Riviera se déploient depuis la base unique du service, située à La Tour-de-Peilz. L'accès aux axes routiers et autoroutiers est particulièrement bien adapté aux besoins régionaux. La configuration des locaux du chemin de Béranges 111 répond aux impératifs du métier et permet de garantir une organisation générale logique et performante. Le bâtiment abrite également le service de la Voirie et des Parcs et Jardins de la Ville de La Tour-de-Peilz. Dans l'optique de la mise en service de l'Hôpital de Rennaz et des changements qui interviendront dans la région à cette occasion, l'organisation générale d'Ambulance Riviera permet d'envisager les futurs enjeux avec sérénité.

##### – Dispositif cantonal

Intégré au dispositif cantonal pour les urgences préhospitalières du Service de la santé publique, Ambulance Riviera aligne 3 équipages du lundi au samedi, ainsi que 2 le dimanche.

Le dispositif cantonal garantit la couverture du territoire cantonal. Il regroupe la centrale 144, les services d'ambulances (30 équipages), les renforts médicaux Rega (1), SMUR (7) et médecins REMU (22) et, dans certaines régions rurales, des premiers répondants.



Le 144 a notamment pour objectif d'engager l'ambulance la plus proche du patient. Dans ce but, la centrale organise la couverture cantonale en permanence. Le 144 peut ainsi déplacer des ambulances à titre préventif et les placer en position d'attente sur un lieu stratégique (aires autoroutières, zones commerciales, etc.).

Si la Riviera manquait momentanément de moyens pour faire face aux sollicitations du 144, nos partenaires du Chablais vaudois, de Lausanne, voire même du Sud fribourgeois, interviendraient dans la région. Le SMUR de la Riviera est basé à l'Hôpital Riviera-Chablais, site du Samaritain à Vevey. Ambulance Riviera collabore intensément avec ce renfort médical.

## 11.4 Protection civile Riviera

### 11.4.1 Organisation générale

Les missions de la Protection civile sont définies à l'art. 3, let. e, de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile. Les obligations des organisations sont, à ce titre, de protéger la population, assister les personnes en quête de protection, protéger les biens culturels, appuyer les organes de conduite et des autres organisations partenaires, effectuer les travaux de remise en état et des interventions en faveur de la collectivité. Opérationnellement dépendante du Service cantonal de la sécurité civile et militaire (SSCM), la Protection civile Riviera–Pays-d'Enhaut regroupe un effectif réel de 777 officiers/sous-officiers et soldats, ainsi qu'une réserve de 374 hommes placés sous la responsabilité du Commandant, lequel est appuyé par 7 professionnels assurant respectivement la charge de l'instruction, de la protection de la population, de l'entretien du matériel et du secrétariat.

L'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle Loi modifiant celle du 11 septembre 1995 d'exécution de la législature fédérale sur la protection civile a arrêté le nouveau découpage territorial pour le Canton de Vaud, qui passe de 21 à 10 régions de protection civile conformes au découpage des districts. Pour l'organisation Protection civile Riviera, l'intégration du secteur Pays-d'Enhaut au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a été finalisée, sur la base d'un contrat de droit administratif adopté par les Municipalités des trois Communes du Pays-d'Enhaut et par le Comité de direction de l'ASR.

### 11.4.2 Bilan de capacité

Au 31 décembre 2016, le contrôle de l'effectif totalisait 1'151 incorporés, répartis comme suit :

Personnel incorporé – astreints PCI

Corps	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Effectif du personnel actif Riviera</b>	<b>727</b>	<b>689</b>	<b>657</b>	<b>687</b>	<b>777</b>
Effectif du personnel FIR	(93)	(98)	(73)	(67)	(95)
Effectif du personnel FAR	(634)	(591)	(576)	(620)	(682)
Réserve	268	280	256	226	374
<b>Total contrôle de corps Riviera</b>	<b>995</b>	<b>969</b>	<b>913</b>	<b>913</b>	<b>1'151</b>

*Les chiffres entre parenthèses ne sont pas compris dans les totaux*

## 11.5 SDIS Riviera (Service de défense contre l'incendie et de secours)

### 11.5.1 Préambule

Voici déjà trois ans que le SDIS Riviera a été créé et qu'il a rejoint l'Association Sécurité Riviera. Cette troisième année marque la fin du processus de mise en place de l'organisation, qui bénéficie aujourd'hui de la lisibilité et du cadre nécessaires à son bon fonctionnement.



Conformément au préavis, la qualité opérationnelle du service, au travers du dispositif, répond parfaitement aux attentes. La structure professionnelle constitue l'ossature principale de l'organisation, qui préserve les ressources volontaires de manière à ce que l'essentiel de leurs disponibilités puisse être consacré à leur formation et à l'intervention.

Les différentes directives et procédures internes au SDIS Riviera ont été consolidées et étoffées, afin de permettre à tous ses membres d'avoir une parfaite compréhension de l'organisation. Au chapitre des interventions, l'exercice sous revue n'a pas connu d'événement particulièrement marquant ou de série d'événements naturels. C'est donc une année plutôt calme que le SDIS Riviera a vécue en 2016.

Du point de vue de la gestion, l'Etat-major a poursuivi la consolidation du service, notamment au travers de son rythme de travail, privilégiant entre autres les rencontres par site opérationnel avec les différents responsables.

#### 11.5.2 Bataillon des sapeurs-pompiers

Le bataillon du SDIS Riviera est composé, au 31 décembre 2016, de 270 sapeurs-pompiers volontaires, dont 31 recrutés ayant réussi le test d'entrée au début janvier. Par ailleurs, 24 jeunes sapeurs-pompiers complètent ses rangs, sans cependant être autorisés à intervenir.

Le bataillon est conduit par un Etat-major composé de 5 pompiers volontaires (chefs de site et du Détachement d'appui) et de 5 collaborateurs professionnels en charge de la gestion globale. Appuyé par 2 secrétaires à temps partiel, le service peut compter également sur 2 collaborateurs techniques, chargés notamment de l'entretien du matériel; ils assurent ainsi le backoffice du service.

Casernes/Unités	Sapeurs	Sous-officiers	Officiers	Total
Montreux	20	15	11	46
Vevey	26	14	10	50
Saint-Légier	9	13	5	27
Jongny	13	11	12	36
DAP	70	3	0	73
EFBR	31	0	0	31
Permanents	0	2	5	7
<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>58</b>	<b>43</b>	<b>270</b>

C'est donc une organisation qui s'appuie fortement sur les professionnels pour la gestion des interventions en journée, ceux-ci assumant, quasiment tous les jours ouvrables de l'année, la fonction d'officier de service. Les pompiers volontaires assurent, quant à eux, les ressources nécessaires à l'accomplissement des missions au quotidien, dans le domaine de la défense incendie et de la lutte contre les éléments naturels ou accidentels, entre autres.

Le départ, au 31 décembre, de plusieurs cadres de la caserne de St-Légier a obligé l'Etat-major à mettre en place une nouvelle organisation pour ce site, notamment pour remplacer le chef de site, le répondant de la formation, ainsi que le répondant matériel.

#### 11.5.3 Organisation opérationnelle

Le SDIS Riviera dispose, afin d'accomplir l'ensemble de ses missions, de 166 pompiers du premier échelon d'intervention (DPS) et de 73 pompiers d'appui en cas d'événements importants ou majeurs; ces derniers représentent également la relève pour le détachement de premier secours.



Les différentes procédures régissant l'organisation opérationnelle dépendent, en très grande partie, des directives émises par l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA), en charge de l'organisation de la défense incendie du Canton, notamment en matière de consignes d'engagement par le Centre de Traitement des Alarmes (CTA).

En matière de compétences opérationnelles et suite à l'introduction/progressive de l'ordonnance du DETEC (Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication) sur la participation des gestionnaires d'infrastructure aux frais de mise à disposition des services d'intervention sur les installations ferroviaires (OFSI), les sites de Vevey et Montreux ont poursuivi, durant cette année 2016, une formation particulière afin d'accomplir ces missions dans leur rôle de spécialiste.

#### 11.5.4 Sites opérationnels

La région est couverte, au chapitre opérationnel, par 4 sites de premières interventions localisés à Vevey, Montreux, St-Légier et Jongny. Les catégories fixées par l'ECA déterminent le type de moyens à disposition pour les casernes, respectivement les missions supplémentaires confiées aux différents sites.

Ainsi, si toutes les casernes ont la compétence pour les missions de base que sont la lutte contre le feu, le sauvetage et la lutte contre les éléments naturels, la caserne de Vevey se voit confier des missions complémentaires telles que la lutte contre les événements chimiques ou les hydrocarbures, mais également des missions de secours routier. S'agissant de la caserne de Montreux, celle-ci est compétente, en plus des missions de base, pour le secours routier, l'appui avec des moyens lourds en cas d'incendies importants, notamment avec des moyens spécifiques de ventilation, et dispose également d'un véhicule de transmission régional engagé lors de toutes les situations importantes dans l'Est du Canton. Avec l'introduction du nouveau règlement en matière d'organisation et de gestion en cas d'évènement ABC (atomique, biologique, chimique), les sites de Jongny, St-Légier et Montreux se voient attribuer progressivement de nouvelles compétences dans ce domaine, notamment pour les premières phases d'interventions. Ainsi le début de la formation liée à ces missions nouvelles a débuté en fin d'année et se poursuivra en 2017.

En 2016, il y a eu 847 interventions, dont 17 sur la Commune de Veytaux.

## 12. CULTURE – RELATIONS SOCIETES ET ASSOCIATIONS LOCALES

### 12.1 Pro Veytaux

Depuis 1955, Pro Veytaux est une Association qui a pour but l'animation du village de Veytaux. Elle s'intéresse en outre aux activités sociales et culturelles s'exerçant à Veytaux pour la promotion, le soutien, l'encouragement ou l'organisation de manifestations, d'expositions, de conférences, de concerts, etc. Elle n'a pas de but lucratif, mais récréatif.

L'Association a été très active lors des manifestations suivantes :

Soirée Jazz, Rock et Country avec Paul Mc Bonvin – La Chandeleur - Le Marché aux Fleurs – Le 1<sup>er</sup> Festival Country – La Brisolée et la Nuit de la Raisinée – Le Match aux cartes - Le Noël des Aînés – La Veillée de Noël.

A relever que les gains récoltés en cours d'année avec l'organisation de manifestations diverses permettent de financer le Noël des Aînés.



## 12.2 Relations sociétés et associations locales

### - Fonds culturel Riviera (FCR)

Le Fonds culturel Riviera a soutenu en 2016 les institutions suivantes : Agenda Riviera – Association des Musées de la Riviera – Cinérive / La Lanterne magique – Concours Clara Haskil – Festival Images – Fondation de la Saison Culturelle Montreux, Montreux Music & Convention Centre – Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet – Théâtre de Vevey) – Live in Vevey – Montreux Art Gallery (MAG) – Montreux Choral Festival – Montreux Comedy Festival – Montreux Jazz Artists Fondation – NED – Oriental-Vevey – Rocking Chair (RKC) – Semaine internationale de piano – Septembre Musical Montreux-Vevey – Théâtre de poche de La Grenette – Théâtre Les Trois-Quarts et Théâtre Montreux-Riviera.

En 2016, 39 demandes de soutien ponctuel / aides à la création ont été adressées au Fonds culturel Riviera, dont 14 ont reçu une réponse favorable, car entrant dans les critères d'octroi. Par rapport à 2015, le nombre de demandes est en augmentation.

Par ailleurs, les dix Municipalités ayant accepté le préavis favorable du Conseil d'Administration à l'unanimité, il a été décidé d'intégrer le festival Nox Orae en tant qu'institution bénéficiaire du fonds à compter de 2017.

En outre, il a été constaté que le MAG (Montreux Art Gallery) ne remplissait plus les conditions d'une intégration au FCR, l'aspect commercial l'emportant sur le volet « artistique », qui avait justifié son intégration en 2010. Il a donc été décidé de le sortir du fonds à partir de 2017.

Le rapport d'activité 2016 du FCR est joint au présent rapport (annexe No 2).

### - Théâtre Montreux Riviera

Ce théâtre de création, le seul en Romandie, produit des pièces de comédie tout au long de l'année. Le nombre d'abonnements était de 632 pour la saison 2015-2016 et est de 669 pour la saison 2016-2017, ce qui représente une augmentation de 5,8%.

Suite à quelques remous financiers, ce théâtre a retrouvé un rythme de croisière satisfaisant. Madame Khany Hamdaoui, Directrice, est allée à la rencontre des 10 Municipalités des Communes de la Riviera afin d'obtenir leur soutien financier. Cette démarche a porté ses fruits et a permis, grâce également à la participation financière importante de la Commune de Montreux, d'assainir la situation financière de cette institution.

### - Maison Visinand

Située dans la vieille ville de Montreux, la Maison Visinand, centre culturel de Montreux et Veytaux, comprend un espace d'expositions, des salles de cours et de conférences. De nombreuses expositions d'art contemporain et diverses manifestations sont organisées.

En 2016 :

- « Marcel Proust et la mélodie secrète des choses », exposition collective dans le cadre des Journées du Romantisme ;
- « Logovarda », peintures récentes et théâtre de marionnettes ;
- « 50<sup>e</sup> Montreux Jazz Festival », expo photos sur la Place du Marché ;
- Foire des Planches : artisans.



Un cycle « Atelier philosophique pour tous », se déroulant alternativement à la Maison Visinand et à la bibliothèque municipale de Montreux-Veytaux a été initié sur un rythme mensuel.

Des cours de peinture, de flamenco, de russe, de théâtre pour enfants s'y déroulent chaque semaine.

#### - **Fondation du Château de Chillon**

Grâce à son statut de site incontournable et à son programme culturel, la forteresse a attiré quelque 367'500 curieux. Un excellent chiffre qui reste proche des années précédentes, en 2015 le Château ayant comptabilisé 371'944 entrées.

Son succès s'explique notamment par la richesse des événements proposés tout au long des douze mois écoulés : Nuit des Musées, Ateliers pour les enfants, Concerts, Journée des Châteaux suisses, Nuit de l'Épouvante ou encore Féerie Médiévale, les manifestations phares rencontrent toujours un bel engouement.

La grande exposition fêtant le bicentenaire de la venue de Lord Byron a été une belle réussite tout comme l'exposition de l'artiste suisse Daniel Frank.

#### - **Musée de Montreux**

Comme chaque année, plusieurs manifestations ont été organisées, notamment :

- l'atelier couture sur plastique ou l'art de métamorphoser un simple treillis de plastique en objet décoratif grâce à la technique du point de croix ;



- la Nuit des Musées de la Riviera vaudoise. Le Musée de Montreux a eu le plaisir d'accueillir, à cette occasion, la troupe *La Main Gantée* avec son théâtre de marionnettes et d'objets. Quatre représentations « *Le voleur de rêves* » étaient programmées. Grâce à des objets animés et des marionnettes, la troupe La Main Gantée a emmené son public, petit et grand, dans un voyage onirique sur les traces du voleur de rêves. Ce coquin a perdu le sommeil et comme il ne rêve plus, il décide de voler les rêves des autres ;



- les ateliers d'automne : deux semaines d'ateliers créatifs étaient proposés aux enfants ; un atelier de peinture sur galets et un atelier de cuisine ont diverti les jeunes ;

- en famille aux musées : un atelier grimage était proposé. Une maquilleuse professionnelle aidait, par ses conseils et son expérience, les adultes et les enfants à se grimer.



Par ailleurs, à l'occasion de la Foire des Planches, le Musée de Montreux s'est joint à la liesse populaire en mettant à la disposition des visiteurs des jeux de société, les 29 et 30 octobre 2016 de 10h00 à 17h00.

De plus, le Musée de Montreux a fêté les 40 ans du Théâtre Montreux Riviera. Il a choisi de mettre en scène le théâtre au travers de son exposition temporaire : « Théâtre au Musée, les 40 ans du TMR ». L'exposition se développait en trois actes : un survol de l'histoire du théâtre en Suisse, un historique du théâtre à Montreux et un éclairage sur le TMR.



## - Sports

Hormis les activités courantes des différentes sociétés sportives, il est à noter que le Syndicat d'Initiative pour le Développement des sports d'hiver dans la Région des Rochers-de-Naye (SID) procède chaque année au nettoyage des pistes et au damage de ces dernières pendant la saison hivernale. D'autre part, le SID participe activement à l'activité du sport hivernal et au projet d'amélioration des infrastructures sur les deux Communes (Veytaux et Montreux).

## **13. ECONOMIE**

### **13.1 Promove – Association pour la promotion économique de la Riviera**

*(Tiré du rapport de gestion de la Promove)*

Après avoir adapté sa gouvernance aux usages actuels, revu ses processus internes et redéfini sa stratégie d'activité, en 2014 et 2015, Promove a concrétisé ses évolutions en 2016 par la mise en place d'une nouvelle structure. Deux nouvelles collaboratrices ont été engagées pour compléter l'équipe, désormais forte de 4 personnes.

La composition du Comité est restée inchangée en 2016. Il s'est réuni en plénum à 6 reprises. Deux dossiers majeurs l'ont en particulier occupé : la mise à jour des statuts de l'association et la révision de la stratégie de développement économique de la région. Les nouveaux statuts ont été acceptés par l'Assemblée Générale du 25 mai 2016.

La révision de la stratégie de développement économique régional a constitué un enjeu majeur du Comité cette année. Ce document cadre, exigé par la Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE), est soumis pour validation au Conseiller d'Etat en charge de l'économie et définit les axes stratégiques du développement de la région sur une base pluriannuelle. La stratégie actuelle arrivera à son terme à fin 2017. Dans le souci d'établir un large consensus autour de cette révision, de nombreuses séances avec l'ensemble des partenaires concernés ont été organisées. Ce processus se poursuivra durant le 1<sup>er</sup> semestre 2017, avec pour objectif de finaliser le document et de l'adresser au Canton avant l'été.

En 2016, Promove a souhaité mettre un accent particulier sur les différents partenaires de l'association, historiques et nouveaux. La collaboration avec le Département de l'économie et le SPECo (Service Cantonal de la Promotion Economique et du Commerce), ainsi qu'avec les 9 autres régions économiques réunies au sein de la CODEV (Centre Coopération et Développement), s'est également intensifiée. L'association a accueilli ainsi 30 nouveaux membres, jouant son rôle de plaque tournante de l'économie régionale de la Riviera et de Lavaux.

Promove a également agi au travers de ses relations étroites avec les diverses chambres de commerce internationales et l'équipe était aussi présente au Forum annuel des affaires France-Suisse, plateforme d'information à destination des patrons français envisageant une implantation en Suisse. De plus, le développement de contacts en Suisse alémanique, une priorité stratégique, s'est concrétisé au travers de la participation à plusieurs manifestations réunissant de nombreuses PME et start-up.

Par ailleurs, Promove a répondu aux demandes de 143 porteurs de projets dans le cadre de son « Guichet entreprise ». Les sociétés déjà installées dans la région représentent 37% de ces contacts, tandis que 28% correspondent à des projets de création d'entreprise. L'accompagnement d'entreprises désireuses de s'installer dans la région concerne par ailleurs 49 dossiers.





Concernant les subventions liées à la Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE), pour lesquelles Promove joue le rôle de référent régional, 5 projets ont été soutenus en 2016, à hauteur de CHF 1'109'900.00 au total, dont CHF 299'900.00 à titre d'aide à fonds perdu. A ce montant viennent s'ajouter les subventions directes aux entreprises, dans le cadre du programme cantonal de soutien (innovation, commercialisation, investissement et formation) : CHF 288'115.00 pour 24 dossiers d'entreprises de la région. Le total des subventions LADE à fonds perdu en faveur du tissu économique Riviera-Lavaux en 2016 s'élève donc à CHF 588'015.00.

Sur le plan endogène, Promove assume pleinement son rôle d'interface entre les entreprises et les autorités. De nombreuses visites d'entreprises et rencontres avec les patrons des PME de la Riviera et de Lavaux ont ainsi été menées.

Dans le domaine de l'amélioration des conditions cadres, le soutien à la formation professionnelle se poursuit, via le programme AppApp lancé en 2015. La première année scolaire de fonctionnement a ainsi permis de tirer un bilan extrêmement positif : 47 apprentis ont fait appel à la prestation, dont la majorité sur référencement de leur patron, illustrant la pertinence de cette initiative.

Les événements de réseautage organisés ou coorganisés en 2016 ont rencontré un large succès, réunissant à chaque fois entre 180 et 250 personnes. Ces plateformes d'échange et de rencontre sont plébiscitées et s'inscrivent comme de véritables catalyseurs d'affaires pour les acteurs de l'économie régionale. Enfin, en marge des événements récurrents (petits-déjeuners de l'Economie, cocktail de fin d'année et Assemblée Générale), Promove est devenu partenaire du Forum Economique de Glion, offrant ainsi de nouvelles opportunités de contacts extérieurs aux entreprises de la Riviera et de Lavaux.



#### Les entreprises de Veytaux en 2016

	Inscriptions			Radiations			ETAT au 31.12
	Création	Arrivée	Départ	Cessation d'activité	Faillite	Suppression	
Individuelle	1	1	2	-	-	1	11
S.A.R.L.	-	-	1	1	-	-	20
S.A.	4	3	-	-	-	1	7
S.N.C.	-	-	-	-	-	-	0
Autres	-	-	-	-	-	-	5
<b>Sous-Total</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>43</b>
<b>Total Veytaux</b>	<b>9</b>		<b>6</b>				

	Veytaux	Région
Solde Annuel	+3	+12

Sources : FOSC et RC (statistique établie par Promove sur la base du relevé quotidien des mouvements. Des écarts peuvent apparaître en raison de traitements différés ou corrections)



## 14. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

**vu** le rapport de gestion 2016 de la Municipalité du 13 avril 2017 (préavis No 03/2017) ;  
**ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances,  
**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016 ;
2. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2016, tel que présenté.

Ainsi adopté par la Municipalité le 13 avril 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :  C. Chevalley



La Secrétaire :  B. Menétrey

#### Annexes

No 1 – Rapport d'activités 2016 de la CIEHL du 10 février 2017

No 2 – Rapport d'activités 2016 du Fonds culturel Riviera de 3 mars 2017



# CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

### HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

#### Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2016, du fait du changement de législature, la composition du conseil était la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS JUSQU'AU 30 JUIN	DÉLÉGUÉS DÈS LE 1ER JUILLET
Blonay	Bernard Degex	Dominique Martin
Chardonne	Serge Jacquin	Fabrice Neyroud
Corseaux	Antoine Lambert	Antoine Lambert
Corsier	Franz Brun	Franz Brun
Jongny	Fabienne Curchod	Claude Cherbuin
Montreux	Laurent Wehrli	Laurent Wehrli
St-Légier-La Chiésaz	Alain Bovay	Alain Bovay
La Tour-de-Peilz	Lyonel Kaufmann	Alain Grangier
Vevey	Laurent Ballif	Elina Leimgruber
Veytaux	Christine Chevalley	Christine Chevalley

#### *Présidence et vice-présidence*

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées de la manière suivante :

Jusqu'au 30 juin 2016 : présidence par Mme Fabienne Curchod, syndique de Jongny,  
vice-présidence par M. Laurent Wehrli, syndic de Montreux.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016 : présidence par M. Laurent Wehrli, syndic de Montreux,  
vice-présidence par M. Alain Bovay, syndic de St-Légier-La Chiésaz.

#### Commission intercommunale de gestion

L'autre organe de la CIEHL est la commission intercommunale de gestion, désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

### *Présidence et rapport*

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

Jusqu'au 30 juin 2016 : président, M. Rodrigo Leal, conseiller communal à Jongny, rapporteur, Mme Annerose Lakhdar, conseillère communale à Jongny.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016 : président, M. Yanick Hess, conseiller communal à Montreux, rapporteur, M. Alain Imhof, conseiller communal à Montreux.

### **ACTIVITÉS 2016**

Le CA s'est réuni à sept reprises au cours de l'année écoulée, dont une séance extraordinaire consacrée exclusivement à l'étude fusion(s) et/ou gouvernance régionale. Outre la gestion des affaires courantes (comptes et budget), le CA s'est consacré au suivi des dossiers et études en cours, notamment :

- à la finalisation de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera;
- au préavis CIEHL sur le projet d'Espace régional des Pléiades;
- au financement des mandats d'études s'inscrivant à la suite du projet d'agglomération "transports et urbanisation" Rivelac (PA T/U Rivelac).

#### Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) et/ou gouvernance régionale

Pour rappel, le mandat adjugé en mai 2012, a démarré officiellement en octobre 2012, pour un montant global de Fr. 516'672.-. Depuis 2012, les rapports d'activités de la CIEHL ont fait état de l'évolution de ce mandat d'étude, auxquels il convient donc de se référer.

Il est toutefois rappelé brièvement que les municipalités de la Riviera ont été consultées fin 2015, sur la base d'un questionnaire spécifique, accompagné d'une synthèse des résultats des deux premières phases d'études et d'un extrait du rapport final portant sur les scénarios de gouvernances possibles.

Le CA de la CIEHL et les mandataires se sont ensuite consacrés à la préparation des documents à l'intention des conseils communaux de la Riviera. Une séance d'information destinée aux Commissions des dix Conseils communaux de la Riviera a été organisée le 12 avril 2016.

En vue de cette séance, les conseillers communaux ont reçu un rapport type relatif à l'étude fusion(s) et/ou gouvernance régionale, en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera "Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera". Ce rapport était accompagné du rapport final de l'étude.

En synthèse, les conclusions du rapport portaient sur le fait de prendre acte des résultats et conclusions de l'étude fusion(s) et/ou gouvernance régionale et de la poursuite des réflexions sur une gouvernance possible, avec information aux conseils communaux.

Suite à la séance d'information et au vu de la complexité du sujet, une base commune de rapport a été établie dans le cadre de la CIEHL, puis transmise aux présidents et rapporteurs des dix commissions, en vue d'être complétée par chacune d'elles.

Les dix Conseils communaux de la Riviera ont adopté les conclusions du rapport entre le 25 mai et le 28 juin 2016.

Sur le plan financier, le groupement Urbaplan a fourni en 2016 la facture finale, dont le montant s'élève à Fr. 38'518.20 TTC pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 30 avril 2016. Le total des dépenses pour ce mandat s'élève à Fr. 516'654.35 et respecte par conséquent le montant de l'offre d'étude.

En outre, la CIEHL a financé l'impression de 720 exemplaires du rapport final pour un coût total de Fr. 11'858.40 TTC, ces frais n'étant pas compris dans l'offre d'étude des mandataires. Ceci a permis de fournir un exemplaire du rapport final à chaque membre des dix municipalités de la Riviera, respectivement, à chaque conseiller communal des dix communes de la Riviera.

Les dépenses totales pour 2016 s'élèvent par conséquent à Fr. 50'376.60.

### Espace régional des Pléiades

Pour rappel, courant 2015, le CA de la CIEHL et les dix municipalités de la Riviera ont reconnu l'intérêt public régional du projet d'Espace régional des Pléiades et accepté d'octroyer un soutien de Fr. 600'000.- au projet. Sur cette base, un préavis CIEHL a été rédigé et validé par les dix municipalités fin 2015.

Une séance d'information a été organisée le 2 février 2016, à l'intention des Commissions des dix conseils communaux de la Riviera. Les dix Conseils communaux de la Riviera ont reconnu à l'unanimité l'intérêt public régional du projet entre le 29 février et le 12 avril 2016.

Le CA a confirmé le soutien de la CIEHL au projet d'Espace régional des Pléiades, par un courrier adressé à la municipalité de Blonay fin avril 2016, sachant que le montant du soutien ne sera versé qu'une fois le projet réalisé.

Le chantier de construction ayant démarré le 5 octobre 2016, le montant de Fr. 600'000.- a été reporté au budget 2017.

### Financement des mandats suite au projet d'agglomération "transports et urbanisation" Rivelac (PA T/U Rivelac)

Les informations concernant la suite du PA T/U sont développées dans les rapports d'activités de la CORAT, qui est chargée du suivi des études menées suite au PA Rivelac, pour le secteur géographique de la Riviera.

Le présent rapport se concentre par conséquent sur les dépenses engagées par la CIEHL en 2016, correspondant aux travaux menés d'une part, à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération et d'autre part, à l'échelle du secteur géographique de la Riviera.

#### ⇒ *Mandat de coordination générale du projet*

Pour rappel, les partenaires de l'agglomération ont validé la reconduction du mandat de coordination générale au bureau team+ pour la période 2015-2018, correspondant au calendrier des PA de 3<sup>ème</sup> génération. Toutefois, n'ayant pas de PA de 3<sup>ème</sup> génération en cours, le cahier des charges du mandataire a été reconsidéré et le budget diminué à Fr. 20'000.- par année, correspondant à un total de Fr. 80'000.- pour l'ensemble de la période 2015-2018. A la demande du Canton de Vaud, la convention de financement entre les partenaires et le contrat de mandat du bureau team+ ont été mis à jour et acceptés par l'ensemble des partenaires en décembre 2014.

Les partenaires ont été informés en automne 2016 que le Canton de Fribourg acceptait de participer au financement du mandat de coordination générale, à hauteur de la contribution de la commune de Châtel-St-Denis, seule commune fribourgeoise concernée. Il a été convenu que la contribution du Canton de Fribourg est déduite de celle du Canton de Vaud.

En dehors de ce nouvel élément, le principe de la clé de répartition pour ledit mandat n'a pas été modifié, soit :

- répartition à parts égales entre cantons (50%) et communes (50%);
- participation des communes au prorata du nombre de communes dans chaque secteur géographique. La part de la Riviera (CIEHL) étant de 67% (10 communes sur 15).

Point de situation financier pour 2016 (montants TTC) :

- |   |               |
|---|---------------|
| - montant facturé à l'ensemble de l'agglomération | Fr. 12'872.15 |
| - part de la Riviera financée par la CIEHL        | Fr. 4'290.70  |

⇒ *Mandat d'appui et de coordination technique au sein du secteur géographique Riviera*

Pour mémoire, les dix municipalités de la Riviera ont octroyé un mandat d'appui et de coordination technique au bureau team+ en octobre 2012, sur proposition de la CORAT. Le mandat a été reconduit depuis, afin que le dit bureau poursuive ses missions d'appui, de conseil et de coordination technique dans le suivi d'études de mobilité de portée régionale lancées sous l'égide de la CORAT, et ce en étroite collaboration avec le SAI.

Sur le montant total budgété de Fr. 40'000.- en 2016, le montant dépensé s'élève à Fr. 27'437.90 (montants TTC).

⇒ *Etude du schéma directeur d'aménagement de la RC 780a de Chardonne à Veytaux*

Le mandat d'étude a été attribué en février 2015 à une équipe pluridisciplinaire composée des bureaux RR&A et Hüsler & Associés architectes paysagistes pour un montant de Fr. 99'940.- TTC, et a été finalisé en mai 2016. Le rapport final constitué de deux cahiers très complets est disponible sur le site internet du SAI. L'étude a été validée dans le cadre de la CORAT.

Le canton a participé au financement de l'étude à hauteur de 30%. Le solde a été pris en charge par les dix communes de la Riviera au travers du budget de la CIEHL.

A noter que le coût réel de l'étude a dépassé le montant de l'offre d'environ Fr. 9'000.-, que les mandataires ont pris à leur charge. Ce surcoût s'explique essentiellement par les séances supplémentaires et compléments apportés, liés aux remarques et demandes de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton de Vaud.

Pour l'année 2016, la facture finale s'est élevée à Fr. 15'342.30. La part de la Riviera correspond à un montant TTC de Fr. 10'739.60, en ligne avec le montant de Fr. 10'000.- inscrit au budget 2016.

⇒ *Etude de développement du réseau de TP de la Riviera*

Le mandat d'étude a été attribué en décembre 2014 au bureau Christe & Gygax ingénieurs (C&G) et l'étude a pu démarrer dès janvier 2015. Le montant total de l'offre d'étude s'élève à Fr. 115'000.- TTC. L'étude a été finalisée en août 2016 et son rapport final, constitué de 3 cahiers, est disponible sur le site internet du SAI. L'important travail du mandataire a permis à plusieurs municipalités de déposer directement un préavis auprès de leur conseil communal respectif, relatif à la mise en service de nouvelles lignes dès décembre 2016. Il s'agit donc d'une étude qui a abouti à du concret très rapidement.

Pour rappel, la répartition financière pour l'ensemble du mandat d'étude prévoit une participation de la Riviera à hauteur de Fr. 50'000.- (budgets 2015 / 2016 de la CIEHL), uniquement sur la stratégie et les études sectorielles de l'étude, une participation de la DGMR pour un montant de Fr. 40'000.- portant sur l'ensemble du mandat, ainsi qu'une participation de Fr. 25'000.- à répartir entre Blonay et St-Légier pour la phase d'avant-projet qui leur est propre.

Compte tenu de cette répartition complexe, il a été convenu entre les différents partenaires que la CIEHL avancerait le total du paiement des factures et que la part des autres partenaires serait facturée sur la base du décompte final, ce qui a été fait durant l'automne 2016.

A la demande de la DGMR et de plusieurs communes, le mandataire a fourni des prestations qui n'étaient pas prévues dans son offre, pour un montant de Fr. 15'000.-. Dans le cas précis, il a été décidé de répartir ce supplément de charges entre la Riviera et les communes bénéficiant directement de ces prestations.

Pour l'année 2016, la CIEHL a dépensé un montant total de Fr. 9'000.-, dont Fr. 5'000.- correspondent au budget 2016 et Fr. 4'000.- correspondent au supplément précité.

⇒ *Perspectives 2017*

La CORAT a convenu d'aborder la problématique du stationnement à l'échelle de la Riviera. Dans un premier temps, l'objectif est d'établir une synthèse des politiques de stationnement des différentes communes et de considérer dans quelle mesure il est possible de définir les bases d'une stratégie commune. Sur la base de ces premiers éléments, la CORAT envisagera l'opportunité d'investigations complémentaires.

Examen des comptes 2015 / budget 2017 par la Commission de gestion

La commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 27 avril 2016 pour l'examen des comptes 2015 et le 2 novembre 2016 pour l'examen du budget 2017. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix CC des communes de la Riviera.

En outre, les séances de la commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers éléments et/ou projets en cours, concernant la région. L'Espace régional des Pléiades, ainsi que l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusion(s) et/ou d'une gouvernance régionale ont été les sujets principalement abordés. La séance sur le budget 2017, 1<sup>ère</sup> séance de la nouvelle législature, a été l'occasion de clarifier les missions de la Commission de gestion et de fournir aux commissaires la convention CIEHL, ainsi que la liste des projets soutenus par la CIEHL depuis sa création.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2015 et le budget 2017 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

**COMPTES 2016**

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2015, ont atteint le montant de Fr. 394'795.-. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 1'718.10, le total des revenus s'élève donc à Fr. 396'513.10.

S'agissant des dépenses 2016, et comme détaillé précédemment dans les chapitres relatifs aux différents projets et études, elles ont été de Fr. 51'468.20 pour les mandats qui s'inscrivent à la suite du PA T/U Rivelac et de Fr. 50'376.60 pour l'étude d'opportunité / faisabilité fusion(s) et/ou gouvernance régionale.

A cela s'ajoutent les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales de Fr. 13'000.-, ainsi que les frais bancaires pour un montant de Fr. 68.96.

Le montant total des charges s'élève par conséquent à Fr. 114'913.76. Le résultat net de l'exercice 2016 est de Fr. 281'599.34 et le capital disponible de Fr. 2'476'298.51 au 31 décembre 2016.

Annexes : Comptes 2016 et préavis y relatif

Vevey, le 10 février 2017 / LMS/nc

## Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

BILAN au 31 décembre	COMPTES 2016	COMPTES 2015		
<b><u>ACTIF</u></b>				
9102.01	BCV compte no 782.880.2 - compte courant	20'301.00	19'715.00	
9102.02	BCV compte no 595.150.0 - compte placement	687'906.30	628'862.55	
9102.03	CER compte no A9000.75.99 - compte courant	1'718'784.75	1'717'688.05	
9139	Actifs transitoires	76'000.00	45'272.90	
9139.01	Impôt anticipé à récupérer	601.36	602.17	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2'503'593.41</b>	<b>2'412'140.67</b>	
<b><u>PASSIF</u></b>				
9206	Factures à payer	27'294.90	217'441.50	
		<b>27'294.90</b>	<b>217'441.50</b>	
<b>Fonds propres</b>				
9290	Capital au 1er janvier	2'194'699.17	2'108'890.44	
	Résultat de l'exercice	281'599.34	85'808.73	
<b>Capital au 31 décembre</b>		<b>2'476'298.51</b>	<b>2'194'699.17</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>2'503'593.41</b>	<b>2'412'140.67</b>	
Compte d'exploitation au 31 décembre	BUDGET 2016	COMPTES 2016	COMPTES 2015	
<b><u>PRODUITS</u></b>				
4421	Revenus des capitaux	200	1'718.10	1'720.61
452	Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	390'155	394'795.00	390'155.00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>390'355</b>	<b>396'513.10</b>	<b>391'875.61</b>
<b><u>CHARGES</u></b>				
3183	Frais bancaires	100	68.96	69.43
3189	Frais de secrétariat et de fonctionnement	12'000	13'000.00	13'818.00
	Suite études "transports et urbanisation"	62'000	51'468.20	150'424.05
3189.042	Mandat de coordination générale	7'000	4'290.70	5'714.00
3189.043	Mandat de coordination Riviera	40'000	27'437.90	40'491.35
3189.045	Etude RC 780 A	10'000	10'739.60	59'218.70
3189.046	Etude transports publics Riviera	5'000	9'000.00	45'000.00
3189.06	Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) / gouvernance régionale	40'000	50'376.60	141'755.40
3189.08	Espace régional des Pléiades	600'000	-	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>714'100</b>	<b>114'913.76</b>	<b>306'066.88</b>
<b>RESULTAT = Bénéfice de l'exercice</b>		<b>-323'745</b>	<b>281'599.34</b>	<b>85'808.73</b>

Ville de Vevey  
Direction des finances  
Le Chef de service

Gilles Altermath

Vevey, le 14 février 2017



## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

### HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans prêter les institutions déjà bénéficiaires du fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un "Fonds culturel Riviera" (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 3 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après adoption par le Conseil d'Etat.

### FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Les membres du CA sont désignés par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

En 2016, compte tenu du changement de législature, la présidence du CA a été assurée jusqu'au 30 juin par M. Claude Cherbuin, conseiller municipal à Jongny. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et pour la législature en cours, elle est assurée par M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide, sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut proposer l'octroi de soutiens ponctuels.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Jusqu'au 30 juin 2016, le BE était composé de M. Claude Cherbuin, président du CA et du BE, M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux et M. Etienne Rivier, conseiller municipal à Vevey. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, il est composé de M. Jean-Baptiste Piemontesi, président du CA et du BE, M. Michel Agnant, conseiller municipal à Vevey et M. Bernard Degex, conseiller municipal à Blonay.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

## ACTIVITÉS 2016

Au cours de l'année 2016, le CA et le BE se sont réunis à quatre, respectivement à trois reprises. La gestion des institutions intégrées au fonds, la préparation des comptes 2015, le traitement des demandes d'intégration et de soutien ponctuel, l'élaboration du budget 2017 et la répartition des subventions entre les institutions bénéficiaires ont été les principaux points traités. La municipalité de La Tour-de-Peilz a également porté à la connaissance du CA un postulat déposé au conseil communal début 2016 demandant la modification de la convention. Le CA a pu transmettre les éléments de réponse portant sur le financement et le fonctionnement du fonds ainsi que la liste des institutions subventionnées.

En outre, des contacts réguliers avec les institutions bénéficiaires du fonds sont établis au gré des besoins de part et d'autre. Ceci permet notamment d'éclaircir certains points quant à leur évolution, tant programmatique que financière et d'être ainsi au plus près de leur réalité.

### Institutions bénéficiaires

Pour rappel, en 2007, 2009, 2010 et 2011, ce sont respectivement 5, 4, 1 et 2 nouvelles institutions qui ont été intégrées au FCR et ce, tout en maintenant le montant de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant. La liste des institutions bénéficiaires est restée inchangée en 2016, avec 19 institutions au total, auxquelles il faut ajouter l'agenda Riviera (cf. liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2016 en annexe).

Courant 2016, le CA a préavisé favorablement une demande d'intégration déposée par le festival Nox Orae. Les dix municipalités ayant accepté le préavis favorable du CA à l'unanimité, il a été décidé d'intégrer le festival Nox Orae en tant qu'institution bénéficiaire du fonds à compter de 2017.

Par ailleurs, il a été constaté que le MAG ne remplissait plus les conditions d'une intégration au FCR, l'aspect commercial l'emportant sur le volet "artistique", qui avait justifié son intégration en 2010. Il a donc été décidé de le sortir du fonds à partir de 2017.

### Agenda culturel régional

Comme depuis 2006, l'agenda régional est paru à 6 reprises en 2016.

La saisie des manifestations culturelles continue à se faire par le biais du site internet [www.agendariviera.ch](http://www.agendariviera.ch), mis en ligne fin 2007.

L'entreprise IRL Plus SA ayant cessé ses activités, c'est désormais PCL Presses Centrales SA qui imprime l'Agenda Riviera. Cette dernière a, par ailleurs, remboursé la note de crédit pour des recettes publicitaires qui étaient dues par IRL Plus SA. Quant à la distribution, elle est toujours assumée par La Poste. Le graphisme et la mise en page sont assurés par Alain Robert Studio; la coordination et le suivi financier par le Service culturel de Vevey et le SAI.

Suite à l'augmentation du coût de l'agenda constatée en 2012, des pistes possibles pour contenir, voire réduire ces coûts, ont été évaluées dès 2013. Pour rappel, les charges de l'agenda sont très variables car elles dépendent du nombre de pages imprimées (296 pages au total en 2007 à 320 en 2015) et des rentrées publicitaires (-15% depuis 2007).

Finalement, une demande a été adressée en 2016 à la commission intercommunale de la taxe de séjour, qui a décidé de prendre en charge une partie des coûts de l'agenda, via l'octroi d'une subvention pérenne de Fr. 12'000.- par année, soit Fr. 2'000.- par numéro.

### Budget 2017

Comme pratiqué depuis le changement de législature de mi-2006, le BE avec l'appui du SAI, s'est attelé à la préparation du budget 2017, selon un processus d'analyse et de réflexion qui tient compte de l'évolution des institutions, ainsi que des éventuelles demandes d'adaptation formulées par les institutions.

En synthèse, le budget 2017 a été établi sur la base du maintien de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant. Quant aux adaptations des soutiens alloués aux institutions intégrées, elles ont été faites dans la continuité du « tour d'horizon » effectué en 2014 (cf. rapport d'activité 2014). Sur la base des projets et des besoins des diverses institutions, les montants des subventions ont été adaptés, dans la limite des disponibilités financières du fonds. On rappelle à ce propos que les subventions sont attribuées par le CA sur la base d'une demande formelle renouvelée chaque année par les institutions. Le budget tient compte de ces adaptations de subventions. Le solde disponible a permis la constitution d'un montant de réserve pour des soutiens ponctuels et/ou des aides à la création. Le budget a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux fin 2016.

### Soutiens ponctuels

Pour mémoire, un document intitulé « Information à l'attention des requérants sollicitant un soutien ponctuel du Fonds Culturel Riviera » a été mis en ligne sur le site internet du SAI fin 2007 ([www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch)). Ce document a pour but de permettre aux institutions de connaître les conditions cadres d'octroi d'un soutien ponctuel, de visualiser le contenu du dossier à fournir et la façon dont la demande est traitée.

En 2016, 39 demandes de soutien ponctuel / aides à la création ont été adressées au Fonds culturel Riviera dont 14 ont reçu une réponse favorable car entrant dans les critères d'octroi (cf. liste des demandes de soutien ponctuel en annexe).

Par rapport à 2015, le nombre de demandes est en augmentation. Le traitement des dossiers, dont une grande majorité ne répond finalement pas aux critères, implique un travail considérable. L'investissement nécessaire au traitement de chaque demande semble parfois disproportionné par rapport au but premier du fonds, qui est de soutenir les institutions régionales. Aussi, la question de savoir si le fonds ne devrait pas se recentrer sur sa mission première se pose de manière régulière au sein du CA.

### Commission intercommunale de gestion

Dite commission a siégé en avril pour le contrôle des comptes 2015 et en novembre pour l'examen du budget 2017, en présence d'une délégation du CA.

Selon le tournus établi dès sa 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement en 2003 et compte tenu du changement du calendrier de législature depuis 2006, les séances de la commission se sont déroulées comme indiqué ci-après.

- Séance d'avril 2016 :

Présidente : Mme Dominique Pittet, conseillère communale à Jongny

Rapporteur : Mme Josiane Vodoz, conseillère communale à Corsier

- Séance de novembre 2016 :

Présidente : Mme Antoinette de Gautard Rayroud, conseillère communale à La Tour-de-Peilz

Rapporteur : Mme Valérie Wicht, conseillère communale à Veytaux

La commission intercommunale de gestion a recommandé à l'unanimité l'adoption des comptes 2015 et du budget 2017 aux conseils communaux de la Riviera.

Comptes 2016

- Les contributions des communes versées au fonds à raison de Fr. 48.- / habitant se sont élevées à un peu plus de Fr. 3.79 millions.
- La participation de la Taxe de séjour aux coûts de l'agenda régional s'est élevée à Fr. 12'000.-.
- Le total des subventions octroyées aux 19 institutions bénéficiaires et à l'agenda culturel régional a atteint plus de Fr. 3.64 millions. Le subside a été adapté à la hausse pour 3 institutions soit le Festival Images, le Montreux Choral Festival et le Septembre musical, pour un montant total de Fr. 30'000.-.
- Le montant total des soutiens ponctuels versés en 2016 s'élève à Fr. 115'500.-.
- Les prestations du SAI, sous forme d'un forfait, sont maintenues à Fr. 35'000.-.
- Une réserve de Fr. 61'000.- a été faite pour les soutiens ponctuels / aides à la création admis en 2016, mais à verser en 2017.
- Le solde disponible de Fr. 3'532.55 est reporté en 2017 et sera disponible pour des soutiens ponctuels / aides à la création.

Au vu de ces éléments comptables, et de ceux présentés dans le cadre du budget 2017, constat est fait qu'il y a à nouveau une marge de manœuvre pour l'octroi de soutiens ponctuels. Cela étant, au vu des besoins financiers plus importants des institutions intégrées, le FCR devra continuer de concentrer ses efforts sur sa mission fondatrice, soit le soutien aux institutions reconnues d'intérêt régional.

- Annexes :
- Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2016
  - Liste des demandes de soutiens ponctuels traitées en 2016
  - Comptes 2016

Vevey, le 3 mars 2017 – SYG/ALB/LMS/nc



## FONDS CULTUREL RIVIERA

### LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS EN 2016

Agenda Riviera  
Association des Musées de la Riviera  
Cinérive SA - La Lanterne magique  
Concours Clara Haskil  
Festival Images  
Fondation de la Saison Culturelle Montreux  
Montreux Music & Convention Centre  
Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey)  
Live in Vevey  
Montreux Art Gallery (MAG)  
Montreux Choral Festival  
Montreux Comedy Festival  
Montreux Jazz Artists Foundation  
NED  
Oriental-Vevey  
Rocking Chair (RKC)  
Semaine internationale de piano  
Septembre Musical Montreux-Vevey  
Théâtre de poche de La Grenette  
Théâtre Les Trois-Quarts  
Théâtre Montreux-Riviera (TMR)

SAI – JANVIER 2016

## LISTE DES DEMANDES DE SOUTIENS PONCTUELS TRAITÉES EN 2016

### ACCEPTÉES

Compagnie des aiRs - Le Petit Prince (aide à la création)  
 Compagnie BâZ - Dans ma boîte (aide à la création)  
 Association des concerts de la Goulue - Little Singers of Armenia  
 Reminox's - Créatures (aide à la création)  
 Prototype Status - Mire (aide à la création)  
 Université de Fribourg - Spectacle Gustave Doret - Gymnase de Burier  
 Théâtre Montreux Riviera - 40<sup>ème</sup> anniversaire  
 Rocking Chair (RKC) - 25<sup>ème</sup> anniversaire  
 Louise Production - Clara Haskil ou la jalousie des Dieux  
 Association Maecenas - L'Histoire du Soldat  
 Association des concerts de St-Vincent - Vêpres Luthériennes  
 Les Amis du boulevard Romand - La bonne planque  
 Société des concerts de St-Martin - Saison anniversaire (40<sup>ème</sup>)  
 Collectif RATS – Exposition de clôture aux Mouettes et inauguration Vergers 10

### REFUSÉES

Association Tako - Jouez je suis à vous (pianos de rues)  
 Ass. des Amis du musée Jenisch - Réhabilitation des jardins  
 Troupe de théâtre les Snooks - Capitaine Karagheuz  
 Association des Amis d'Arabesque - Tricentenaire du Festin de Bach  
 Association Stadio - Slagpile  
 Fondation Château de Chillon - 1816-2016 Byron le retour  
 Sky Festival - 1<sup>ère</sup> édition  
 Association Clown to care - Soins palliatifs  
 Chœur de la Cité Lausanne - Concert Cathédrale  
 Cie Elide - Gargoyle Terminus  
 Urban Project - 2<sup>ème</sup> édition  
 Association Duo symphonique - 225 ans Mozart  
 Lavaux Classic - 13<sup>ème</sup> édition  
 Vevey Music Image(s) Limited - Exposition Pierre Terrasson  
 Compagnie la Fourmillière - La Promise  
 Association le Cabanon - Exposition "Rifugi"  
 Compagnie du Cœur d'Or - Saison 2016-2017  
 Association Duo symphonique - Concert Riviera Symphonique  
 Association des Amis du Trio Lenitas - Festival Riviera Classic +  
 Association Huellas del Sur - Programmation 2017  
 Compagnie la Licorne d'Argent - Frissons et plaisirs coquins  
 Association Quai'Son - 10 ans Décal'Quai  
 Association Villa le Lac Le Corbusier - Exposition Chromatique  
 Ensemble Crescendo - Concerts 2017  
 Association Fynight - Sound of Madness

SAI - janvier 2017

**FONDS CULTUREL RIVIERA  
COMPTES 2016**

Solde disponible au 1er janvier 2016		0.00
Contribution des communes (fr. 48.-/hab)	Population au 31.12.2015	
Blonay	6'132      294'336.00	
Chardonne	2'889      138'672.00	
Corseaux	2'172      104'256.00	
Corsier	3'427      164'496.00	
Jongny	1'493      71'664.00	
Montreux	26'283      1'261'584.00	
St-Légier	5'071      243'408.00	
La Tour-de-Peilz	11'421      548'208.00	
Vevey	19'217      922'416.00	
Veytaux	854      40'992.00	
Total contributions des communes	78'959      3'790'032.00	3'790'032.00
Provision soutiens ponctuels pour projets 2016		57'255.75
Contribution de la Taxe de séjour à l'Agenda Riviera		12'000.00
<b>TOTAL ENCAISSEMENTS</b>		<b>3'859'287.75</b>
 <b>DÉPENSES</b>		
Subventions aux institutions		
Agenda Riviera		127'255.20
Association musées Riviera		72'000.00
Association Live in Vevey		15'000.00
Cinérive - La lanterne magique		10'000.00
Concours Clara Haskil		25'000.00
Montreux Comedy Festival		100'000.00
Festival Images		185'000.00
Fondation des Arts & Spectacles		1'240'000.00
Fondation de la Saison culturelle		860'000.00
Montreux Art Gallery		15'000.00
Montreux Choral Festival		55'000.00
Montreux Jazz Artists Foundation		70'000.00
NED		35'000.00
Oriental Vevey		55'000.00
RKC		55'000.00
Semaine internationale de piano		15'000.00
Septembre Musical		200'000.00
Théâtre de poche de la Grenette		40'000.00
Théâtre Les Trois-Quarts		35'000.00
Théâtre Montreux-Riviera		435'000.00
Total subventions		3'644'255.20
Soutiens ponctuels traités en 2015 et versés en 2016	} cf. détail page 2	84'000.00
Soutiens ponctuels versés en 2016		31'500.00
Prestations SAI (forfait)		35'000.00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>3'794'755.20</b>
Réserve pour soutiens ponctuels admis en 2016, à verser en 2017 (cf. détail page 2)		61'000.00
Solde à affecter aux soutiens ponctuels / aides à la création en 2017		3'532.55
Solde au 31 décembre 2016		0.00

## DETAIL DES SOUTIENS PONCTUELS

Soutiens ponctuels traités en 2015 et versés en 2016 (cf. comptes et rapport d'activités 2015)

Association Clé de Voûte - La Passion selon St-Jean	3'000.00
Association Contrepoint - Beethoven 7x7	10'000.00
Association Va-et-Vient, Cie R. Kaboré - création "Corps Animal"	8'000.00
Cie ADN Dialect - création "ZeitZone"	8'000.00
Montreux Jazz Festival - événements 50 <sup>ème</sup> anniversaire avec Festival Images	50'000.00
Union Chorale La Tour-de-Peilz - évènement spécial 150 <sup>ème</sup> anniversaire	5'000.00
<b>Total</b>	<b>84'000.00</b>

Soutiens ponctuels versés en 2016

Cie des aiRs - création "Le Petit Prince"	5'000.00
Cie BâZ - création "Dans ma boîte"	5'000.00
La Goulue - Little Singers of Arménia	1'500.00
Reminox's - création "Créatures"	8'000.00
Prototype Status - création "Mire"	10'000.00
Université de Fribourg - spectacle Gustave Doret - Gymnase Burier	2'000.00
<b>Total</b>	<b>31'500.00</b>

Soutiens ponctuels admis en 2016, à verser en 2017

Théâtre Montreux-Riviera - création 40 <sup>ème</sup> anniversaire	10'000.00
RKC - événements spéciaux 25 <sup>ème</sup> anniversaire	10'000.00
Louise Productions Vevey Sàrl - film documentaire "Clara Haskil ..."	10'000.00
Association Maecenas - "L'histoire du soldat" Château de Chillon	10'000.00
Association des Concerts de St-Vincent - "Vêpres Luthériennes"	3'000.00
Les Amis du Boulevard romand - création "La bonne planque"	6'000.00
Sté des concerts de St-Martin - événements spéciaux 40 <sup>ème</sup> anniversaire	4'000.00
Collectif RATS - évènements spéciaux	8'000.00
<b>Total</b>	<b>61'000.00</b>

Vevey, le 7 mars 2017 - SAI